

2014

RAPPORT ANNUEL  
2014



# RAPPORT DE GESTION

■ Pages 5 - 9

---

# RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST  
SOCIÉTÉ ANONYME LUXEMBOURG

■ Pages 10 - 11

---

# COMPTES ANNUELS

■ Pages 12 - 104

Bilan pages 12 - 13  
Compte de profits et pertes page 14  
État de variation des capitaux propres pages 16 - 17  
Annexe pages 18 - 104



# RAPPORT DE GESTION

## DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST S.A.

### ACTIVITÉS DES MÉTIERS

Filiale à 100% du groupe Société Générale, Société Générale Bank & Trust S.A. (ci-après « SGBT »), s'appuyant sur un modèle diversifié, est active sur quatre segments d'activités : la gestion privée, le change et la trésorerie, les services titres, les services aux entreprises allant de la gestion quotidienne des flux à la mise en place de financements structurés.

Dans un environnement contrasté (conditions disparates dans la Zone Euro et conditions de taux exceptionnelles avec des taux négatifs sur le court terme), SGBT a continué de capitaliser sur la solidité de ses fonds de commerce, sur la résilience de ses métiers, et sur la maîtrise et la diversification de ses risques, démontrées par sa capacité bénéficiaire en 2014 (résultat net SGBT et succursales à EUR 610 millions contre EUR 311,8 millions en 2013).

Selon la vision économique au travers des agrégats de gestion, le produit net bancaire se monte à EUR 782 millions, en hausse de 25 % par rapport à 2013 (EUR 623,5 millions) ce qui démontre la qualité des fonds de commerce des métiers de SGBT et leur capacité à générer des revenus durables, les frais généraux à EUR 261,8 millions, sont en hausse de 8 % (EUR 242,8 millions), liés essentiellement à l'extension du périmètre d'activité et aux investissements en cours sur le système d'information. Le résultat brut d'exploitation 2014 atteint EUR 520,7 millions, en hausse (37 %) par rapport à 2013 (EUR 380,7 millions).

Cette adaptation de SGBT à son environnement favorisera sa capacité future d'investissement pour soutenir la croissance des métiers et renforcer son efficacité opérationnelle.

**L'activité de la Banque Privée** était exercée au Luxembourg et au sein des trois succursales : SGBT Singapour, SGBT Hong Kong, SGBT Middle East à Dubaï. L'activité des deux succursales SGBT Singapour et SGBT Hong Kong a été cédée à DBS en octobre 2014. Cette cession a dégagé une plus-value de EUR 172,7 millions (USD 220 millions) pour un coût de transaction de EUR 3,6 millions.

Les actifs gérés se sont fortement réduits à environ EUR 10 milliards à fin 2014 contre EUR 20 milliards à fin 2013 suite à la cession des activités en Asie. SGBT Luxembourg a réussi la préservation de son fonds de commerce malgré un contexte fiscal défavorable en Europe et une concurrence toujours accrue, grâce à la diversification et à l'innovation en matière de produits et s'appuyant sur une offre de services de banque privée exhaustive (Wealth Planning, Fiduciary services, Wealth investment solution, Prime Market access).

Malgré des conditions défavorables, le résultat de la trésorerie est resté sur les niveaux élevés de 2013 :

- Les taux ont continué à s'aplanir en 2014 et la BCE a introduit des taux négatifs. Malgré cela, le résultat ALM est proche du résultat 2013 (RBE à EUR 107,5 millions contre EUR 118,5 millions en 2013) ;
- La trésorerie se détache à nouveau grâce aux éléments exceptionnels (pénalités internes) et un effet Marked to market positif ;

# RAPPORT DE GESTION

## DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST S.A.

- Le FX a presque atteint son objectif malgré 3 premiers trimestres très lents grâce à une très bonne fin d'année.

**Les activités de services aux investisseurs institutionnels** participent de la ligne métier du groupe Société Générale. Malgré un marché très concurrentiel, la Banque continue le renforcement de sa base clientèle et le développement d'offres sur des marchés de niche devant lui permettre de se différencier de la concurrence tels que la structuration de fonds de Private Equity, SIF, Real Estate, tout en renforçant les synergies intra-groupe notamment avec la Banque Privée (Global Custody PRIV). Ces développements ont permis une augmentation du RBE de EUR 17,2 millions à EUR 18,8 millions tout en absorbant les coûts liés au projet d'externalisation de certaines fonctions.

Au 31 juillet 2014, la banque a, par ailleurs, repris l'activité de banque dépositaire et d'administration de fonds jusque-là logée dans l'entité SGSS Luxembourg.

**Les activités de l'ingénierie financière Corporate** ont poursuivi leur développement en 2014 au travers de l'extension d'opérations structurées à destination d'investisseurs. Le RBE est en sensible augmentation (EUR 247 millions en 2014, EUR 147 millions en 2013) mais tient compte d'un produit non récurrent suite à la cession d'un prêt du portefeuille.

**Les activités de la banque commerciale** bénéficient d'une offre complète de services bancaires, exécutée à partir de Luxembourg, pour des clients du groupe Société Générale ou des grandes PME luxembourgeoises (Corporates, Institutionnels, Fonds de Private Equity). Les performances de l'activité ont été portées cette année par une bonne dynamique de l'activité de Cash Management et par la mise en place d'une gestion ALM plus dynamique. Le RBE est donc en nette progression à EUR 13,6 millions (contre EUR 3,3 millions en 2013).

## PERSPECTIVES

Le pôle Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (auquel SGBT Luxembourg appartient) constitue le troisième pilier de la stratégie de Banque universelle du Groupe. Après avoir fortement réduit son profil de risque depuis 2007, le Groupe a renforcé son modèle orienté clients et est désormais bien positionné pour renforcer ses parts de marché dans un environnement concurrentiel en mutation, où certains acteurs revoient leur stratégie et réduisent leurs activités. Il est notamment en mesure de tirer parti de la désintermédiation croissante en Europe et du développement des nouveaux services post-marché.

En 2015, le Groupe continuera d'accompagner et de toujours mieux servir sa base de clientèle large et diversifiée (entreprises, institutions financières, gestionnaires d'actifs, entités du secteur public, clientèle patrimoniale) en proposant des solutions sur mesure et à forte valeur ajoutée. Le Groupe entend notamment :

- consolider ses positions de tout premier plan dans les activités de marché en développant les activités de flux de dérivés action, de produits structurés et de distribution obligataire ;

# RAPPORT DE GESTION

## DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST S.A.

- conquérir de nouveaux clients en Europe, renforcer sa présence auprès des institutions financières et élargir sa base de clients fortunés en Europe ;
- être aux avant-postes de l'évolution des services post-marché, en s'appuyant notamment sur l'intégration de Newedge, dont il a pris le contrôle exclusif en 2014, améliorer la plateforme de conservation et d'administration de fonds et proposer de nouveaux services post-marché à valeur ajoutée ;
- développer la Banque Privée et Lyxor dans les pays européens en s'appuyant sur les expertises complémentaires développées au sein de son dispositif européen. En 2014, le Groupe a finalisé la cession à DBS de ses activités de Banque Privée en Asie. En opérant à partir d'un dispositif recentré, la Banque Privée pourra accélérer son développement sur ses marchés cœurs et continuer de renforcer les services proposés à ses clients dans la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique).

Dans ce contexte contraint et dans le cadre de la transformation du Groupe, SGBT poursuit l'adaptation de son dispositif commercial et son développement ciblé sur les activités de Banque Privée et les Services aux Investisseurs notamment en s'appuyant sur les atouts du Luxembourg (stabilité et rating AAA), en apportant son expertise pointue à ses clients (notamment Wealth planning, solutions d'investissement custody et cash management) et en faisant jouer les synergies entre les différents métiers. Cette évolution se traduit par l'apport ou le développement à Luxembourg de nouvelles activités.

SGBT continue également de poursuivre ses efforts de rationalisation opérationnelle pour accompagner le développement de ses métiers et répondre de manière optimale aux évolutions réglementaires telles que l'échange automatisé de données ou le renforcement de la protection des investisseurs.

### STRUCTURE FINANCIÈRE

SGBT bénéficie d'une appréciation favorable par l'agence de notation Standard & Poor's à l'égard de la solidité financière du Groupe : A-1 à court terme, A à long terme (notation du 23 janvier 2012 confirmée en juillet 2014).

Les fonds propres prudentiels de la Banque se répartissent comme suit :

- fonds propres de base : EUR 2.856 millions,
- fonds propres complémentaires éligibles : EUR 345 millions.

SGBT n'a pas émis de titre hybride ou d'emprunt subordonné non éligible aux fonds propres prudentiels. De fait, les fonds propres internes sont identiques aux fonds propres prudentiels.

Dans le nouveau référentiel Bâle 3, le ratio Tier One de SGBT s'élève au 31 décembre 2014 à 23,19%.

Le ratio intégrant le capital éligible Tier II s'élève à 25,99% au 31/12/2014.

# RAPPORT DE GESTION

## DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST S.A.

SGBT n'a pas procédé en 2014 au rachat d'actions propres.

La réduction de l'exigence de fonds propres entre 2013 et 2014 est en grande partie due à la prise en compte des garanties bancaires reçues de la maison-mère sur les encours Axus Luxembourg (pondération des encours beaucoup plus favorable) qui compense l'augmentation des RWA liée au développement des activités des métiers.

### GESTION DES RISQUES

SGBT accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente de gestion et de maîtrise des risques. Cette organisation a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des métiers en optimisant la rentabilité globale ajustée par les risques ;
- garantir la pérennité de la Banque en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques.

La gouvernance de la gestion des risques s'appuie sur la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise, des règles et procédures internes clairement définies et sur le contrôle exercé par des équipes indépendantes des directions opérationnelles pour encadrer la souscription de nouveaux risques, en assurer un suivi régulier et veiller à l'application des règles et procédures. Un Comité des Risques de SGBT, présidé par un administrateur de SGBT, Responsable adjoint de la Direction des risques du groupe Société Générale, se réunit trimestriellement pour rendre compte du pilotage des risques et prendre si besoin, des orientations en termes d'acceptation ou de gestion des risques.

Le suivi des risques distingue cinq grandes catégories de risques :

- **risque de crédit** : risque de perte résultant de l'incapacité des clients, d'émetteurs souverains ou d'autres contreparties de faire face à leurs engagements financiers. Il inclut aussi le risque de contrepartie afférent aux activités de marché exercées par la Banque ;
- **risque opérationnel** : risque de perte ou de fraude du fait de vices ou défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements externes, y compris le risque informatique et le risque de gestion. Un accent particulier est porté sur le risque de conformité qui fait l'objet d'un dispositif d'encadrement renforcé ;
- **risque de marché** : risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché ;
- **risque structurel de taux** : risque de perte ou de dépréciation résiduelle d'actifs inscrits ou non au bilan en raison des variations des taux d'intérêt. Il est exclusif du risque de taux d'intérêt relatif aux activités de marché qui relève du risque de marché ;
- **risque de liquidité** : risque pour le Groupe de ne pas être capable de faire face à ses besoins de trésorerie actuels et futurs, anticipés ou non, à un coût raisonnable.



# RAPPORT DE GESTION

## DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST S.A.

### ARRÊTÉ DES COMPTES ET AFFECTATION DU BÉNÉFICE

Au 31 décembre 2014 :

- le bénéfice de l'exercice d'EUR 610.326.937,
  - le report à nouveau antérieur, soit EUR 561.876.723,
  - la partie libérée de la réserve pour l'imputation de l'impôt sur la fortune constituée en 2009 soit EUR 24.137.905,
- forment un total disponible d'EUR 1.196.341.565.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter ce montant total disponible comme suit :

■ Réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune :	35.146.177 EUR
■ Réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune des sociétés intégrées fiscalement :	14.792.845 EUR
■ Dividendes distribués :	610.000.000 EUR
■ Report à nouveau :	536.402.543 EUR

Au 31 décembre 2014, les fonds propres de base de SGBT s'élèvent, avant distribution, à EUR 3.133.574.000, auxquels il faut ajouter les emprunts subordonnés d'EUR 450.000.000 et une quote-part de réserves afférentes aux plus-values de réinvestissement d'EUR 17.254.770, soit un total d'EUR 3.600.829.770.

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2014, tels qu'ils ont été présentés et de donner décharge pleine et entière de leur gestion aux administrateurs.

*Véronique de la Bachelerie,*

*Administrateur délégué de Société Générale Bank & Trust*

*Luxembourg, le 02 avril 2015*

# RAPPORT

## DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST SOCIÉTÉ ANONYME LUXEMBOURG

### RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration du 28 mars 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Société Générale Bank & Trust S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2014 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

# RAPPORT

## DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST SOCIÉTÉ ANONYME LUXEMBOURG

### Opinion

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de Société Générale Bank & Trust S.A. au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

### **RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES OU RÉGLEMENTAIRES**

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

*Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé*

*Stéphane Césari, Réviseur d'entreprises agréé*

*Partner*

*Luxembourg, le 14 avril 2015*

**BILAN**

AU 31 DÉCEMBRE 2014  
(exprimé en milliers d'EUR)

	Notes	2014	2013
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	3/33	530.638	7.119
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4/18/33	581.255	827.599
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	5/18	-	248.129
Actifs financiers disponibles à la vente	6/18/33	8.141.631	6.427.150
Prêts et créances au coût amorti	7/33	25.073.540	33.240.153
Placements détenus jusqu'à leur échéance	8/33	362.110	388.861
Instruments dérivés - Comptabilité de couverture	9/18/33	1.189	4.345
Immobilisations corporelles	10	10.875	13.628
Immobilisations incorporelles	10	20.305	14.578
Actifs d'impôts	11	35.905	35.462
Autres actifs	12	1.040.324	670.099
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>35.797.772</b>	<b>41.877.122</b>
Dépôts de banques centrales		-	2.059
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	13/18	585.131	3.613.450
Passifs financiers évalués au coût amorti	14	31.067.634	34.477.370
Instruments dérivés - Comptabilité de couverture	9/18	445.287	271.698
Provisions	15	121.271	103.183
Passifs d'impôts	11	74.897	52.348
Autres passifs	16	369.978	568.225
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>32.664.198</b>	<b>39.088.333</b>

**BILAN**

AU 31 DÉCEMBRE 2014  
(exprimé en milliers d'EUR)

	Notes	2014	2013
Capital	17	1.389.043	1.389.043
Prime d'émission	17	2.817	2.817
Réserves de réévaluation dont actifs disponibles à la vente	17	207.736	162.278
Autres réserves (y compris résultats reportés)	17	923.651	922.835
Résultat de l'exercice		610.327	311.816
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>3.133.574</b>	<b>2.788.789</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>35.797.772</b>	<b>41.877.122</b>
Engagements de prêt	33	1.840.533	1.375.410
Garanties financières	33	8.559.325	6.528.059
Autres engagements	33	298.040	3.395.754
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DE PRÊT, GARANTIES FINANCIÈRES ET AUTRES ENGAGEMENTS</b>		<b>10.697.898</b>	<b>11.299.223</b>
<b>FONCTIONS DE GESTION</b> <i>dont opérations fiduciaires</i>	31	<b>492.026.359</b> 2.494.643	<b>442.553.331</b> 4.338.452

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

**COMPTE DE PROFITS ET PERTES**

AU 31 DÉCEMBRE 2014  
(exprimé en milliers d'EUR)

	Notes	2014	2013
Intérêts reçus et produits assimilés	19	818.334	902.527
Intérêts payés et charges assimilées	19	(632.825)	(684.341)
Produits de dividendes	20	180.362	238.360
Commissions perçues	21	292.292	262.576
Commissions versées	21	(110.816)	(93.875)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	22	(14.065)	(123.768)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	23	107.112	29.257
Gains ou pertes nets sur instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	24	93.173	20.828
Autres produits opérationnels	25	70.029	85.900
Autres charges opérationnelles	25	(21.044)	(13.933)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>782.552</b>	<b>623.531</b>
Frais de personnel	26	(152.159)	(133.699)
Frais généraux et administratifs	27	(101.679)	(103.540)
Amortissements sur immobilisations corporelles	10	(4.395)	(3.364)
Amortissements sur immobilisations incorporelles	10	(3.586)	(2.229)
<b>FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS</b>		<b>(261.819)</b>	<b>(242.832)</b>
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>520.733</b>	<b>380.699</b>
Coût Net du Risque	28	(84)	(37.234)
Résultat sur actif non courant et ne remplissant pas les conditions d'une activité abandonnée	29	169.161	-
<b>RÉSULTAT TOTAL DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔT</b>		<b>689.810</b>	<b>343.465</b>
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	30	(79.483)	(31.648)
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>610.327</b>	<b>311.817</b>
Réévaluation à la juste valeur	17	45.458	204.137
<b>TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>45.458</b>	<b>204.137</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL NET</b>		<b>655.785</b>	<b>515.954</b>



# ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

AU 31 DÉCEMBRE 2014  
(exprimé en milliers d'EUR)

	CAPITAL	PRIMES D'ÉMISSION
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>1.389.043</b>	<b>2.817</b>
Affectation du résultat précédent	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-
Distribution pour l'exercice 2012	-	-
Réévaluation à la juste valeur		
- des opérations sur instruments financiers disponibles à la vente	-	-
- sur couverture de flux de trésorerie	-	-
- conversion de monnaies étrangères	-	-
- sur autres éléments	-	-
Écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	-	-
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>1.389.043</b>	<b>2.817</b>
Affectation du résultat précédent	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-
Distribution pour l'exercice 2013	-	-
Réévaluation à la juste valeur		
- des opérations sur instruments financiers disponibles à la vente	-	-
- sur couverture de flux de trésorerie	-	-
- conversion de monnaies étrangères	-	-
- sur autres éléments	-	-
Écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	-	-
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>1.389.043</b>	<b>2.817</b>

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.



RÉSERVES DE RÉÉVALUATION	RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU	TOTAL RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
(41.859)	919.814	877.955	433.021	2.702.836
-	433.021	433.021	(433.021)	-
-	-	-	311.816	311.816
-	(430.000)	(430.000)	-	(430.000)
133.795	-	133.795	-	133.795
69.033	-	69.033	-	69.033
3.226	-	3.226	-	3.226
-	-	-	-	-
(1.917)	-	(1.917)	-	(1.917)
<b>162.278</b>	<b>922.835</b>	<b>1.085.113</b>	<b>311.816</b>	<b>2.788.789</b>
-	311.816	311.816	(311.816)	-
-	-	-	610.327	610.327
-	(311.000)	(311.000)	-	(311.000)
68.140	-	68.140	-	68.140
(8.903)	-	(8.903)	-	(8.903)
(8.552)	-	(8.552)	-	(8.552)
67	-	67	-	67
(5.294)	-	(5.294)	-	(5.294)
<b>207.736</b>	<b>923.651</b>	<b>1.131.387</b>	<b>610.327</b>	<b>3.133.574</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

### NOTE 1 - ORGANISATION

Société Générale Bank & Trust S.A. (la « Banque ») a été constituée en date du 11 avril 1956 sous la dénomination d'Ingéfilux, laquelle fut changée le 7 mai 1981 en Luxbanque, Société Luxembourgeoise de Banque S.A.. En 1995, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de changer la dénomination de la Banque en Société Générale Bank & Trust S.A., avec effet au 1<sup>er</sup> juin 1995. La Banque est soumise aux dispositions bancaires luxembourgeoises et notamment à la loi du 5 avril 1993 telle que modifiée relative au secteur financier.

En date du 19 décembre 1995, la Banque a procédé à une augmentation de capital par apport en nature des succursales suisse et luxembourgeoise de la Société Générale Alsacienne de Banque S.A., Strasbourg (« Sogenal »). L'assemblée générale extraordinaire de Sogenal tenue le 20 décembre 1995 a approuvé l'apport en nature à la Banque, qui correspond à l'apport de l'universalité des biens et droits tels qu'ils figuraient dans les succursales suisse et luxembourgeoise au 30 juin 1995.

En date du 6 octobre 2004, la Banque a procédé à une augmentation de capital par apports autres qu'en numéraire. Cette opération a modifié la structure de son actionariat direct.

Au 31 décembre 2014, le capital de la Banque est contrôlé intégralement par Sogeparticipations, société anonyme de droit français du groupe Société Générale.

En 2005, la Banque a ouvert une succursale à Singapour. En 2006, la Banque a ouvert deux succursales, en Grèce et à Hong Kong, également par des apports en nature de l'activité de banque privée des succursales de Société Générale dans ces pays respectifs. En 2007, la Banque a ouvert une succursale à Dubaï.

Au 1<sup>er</sup> juin 2012, la Banque a transféré le fonds de commerce de la succursale SGBT Hellas vers General Bank of Greece Geniki S.A.. Cette succursale, qui a une activité dormante depuis lors, a été liquidée le 31 octobre 2012.

Au 6 octobre 2014, la Banque a finalisé la cession des activités de Banque Privée des succursales de Singapour, Hong-Kong et Dubaï.

La cession a fortement réduit la taille de bilan de ces trois succursales.

Les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2014 incluent les états financiers des succursales de Singapour, Hong Kong et Dubaï (les « Succursales »).

Les états financiers des Succursales ayant été établis d'après les règles de leur pays d'origine, les retraitements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables luxembourgeois applicables pour l'établissement des comptes annuels.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

La Banque est active dans la gestion de patrimoine, le conseil en investissements, l'ingénierie financière, la Banque dépositaire, notamment pour le compte d'organismes de placement collectif. La Banque est également active sur les marchés financiers et institutionnels à travers un volume important d'activités de trésorerie réalisées pour son propre compte et d'opérations de financement réalisées pour de grandes entreprises.

Au 31 juillet 2014, la Banque a, par ailleurs, repris l'activité de banque dépositaire et d'administration de fonds jusque-là logée dans l'entité SGSS Luxembourg.

### NOTE 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### 2.1 Normes applicables et comparabilité

Les méthodes comptables de la Banque sont en conformité avec les prescriptions légales en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et plus précisément avec la loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et aux comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois.

Depuis le 31 décembre 2012, la Banque a pris la décision de modifier certains principes comptables et a choisi d'établir ses comptes annuels selon le régime comptable mixte (« régime mixte » ou principes comptables généralement acceptés au Luxembourg « LUX GAAP » avec « options IAS »).

La loi modifiée du 17 juin 1992 permet aux établissements de crédit de publier leurs comptes en « LUX GAAP » en recourant à certaines normes IAS/IFRS (« options IAS »). Ces « options IAS » concernent tant la présentation des états financiers que les règles d'évaluation. En l'occurrence, la Banque a choisi les options suivantes :

- Recours à un schéma de présentation alternatif du bilan s'appuyant sur la présentation du schéma de reporting prudentiel (« FINREP ») au 31 décembre 2014 ;
- Recours à un schéma de présentation alternatif du compte de profits et pertes s'appuyant principalement sur la présentation du FINREP au 31 décembre 2014 ;
- Inclusion d'un état de variations des capitaux propres.

La Banque s'assure néanmoins du respect des dispositions des articles 7 et 41 de la loi modifiée du 17 juin 1992 en matière de présentation des comptes annuels.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Les principes comptables utilisés par la Banque sont basés sur les Normes Internationales d'Informations Financières (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne parmi lesquelles seules les normes suivantes ont été retenues :

- IAS 10 - Événements postérieurs à la date de clôture ;
- IAS 12 - Impôts sur le résultat ;
- IAS 16 - Immobilisations corporelles ;
- IAS 18 - Produits des activités ordinaires ;
- IAS 19 - Avantages du personnel ;
- IAS 21 - Effets des variations des cours des monnaies étrangères ;
- IAS 24 - Information relative aux parties liées ;
- IAS 32 - Instruments financiers : présentation ;
- IAS 36 - Dépréciation d'actifs ;
- IAS 38 - Immobilisations incorporelles ;
- IAS 39 - Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.

Parmi les nouvelles normes, amendements de normes ou interprétations publiés par l'IASB (International Accounting Standards Board) au cours de l'année 2013-2014, celle reprise ci-dessous entrera en vigueur lors d'exercices comptables ultérieurs :

- IFRS 9 « Instruments financiers », applicable à partir des exercices commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec une présentation au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour les textes précités, à l'exception de la norme IFRS 9, la Banque ne s'attend pas à des impacts significatifs lors de leur application.

Quant à l'IFRS 9 qui introduit notamment de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers, son implémentation pourrait engendrer, en fonction des instruments, un changement de comptabilisation et des impacts en compte de profits et pertes. Les modifications introduites en matière de dépréciation au titre de pertes de crédit attendues pourraient également engendrer des impacts en compte de profits et pertes.

La Banque est la société faitière d'un groupe intégrant fiscalement plusieurs entités (cf. note 2.14).

La Banque a décidé de continuer d'enregistrer la provision forfaitaire et des postes spéciaux avec quote-part de réserves et les fonds pour risques bancaires généraux (« les provisions prudentielles »), voir note 2.9.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers sont décrites ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente pour les exercices présentés.

L'exercice social s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Conformément à l'article 80 de la loi sur les comptes des banques, la Banque ne prépare plus de comptes consolidés, depuis l'exercice du 31 décembre 2013. En effet, aux 31 décembre 2014 et 2013, les comptes de SGBT sont inclus dans les comptes consolidés de Société Générale, dont le siège social est situé au numéro 29 du boulevard Haussmann, 75009, Paris, qui constitue l'ensemble le plus grand d'entreprises dont la Banque fait partie en tant qu'entreprise filiale. Les comptes consolidés sont disponibles au siège social indiqué ci-avant.

### 2.2 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers et l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après nécessitent l'utilisation de jugements et d'estimations. De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Bien que le Conseil d'Administration pense avoir pris en considération toutes les informations disponibles pour déterminer ces opinions et estimations, les profits et pertes futurs définitifs des opérations concernées pourraient être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la détermination des justes valeurs des instruments financiers non cotés ;
- la définition de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- l'estimation du montant recouvrable des actifs dépréciés ;
- le montant des actifs d'impôts différés ;
- l'appréciation de l'obligation actuelle résultant d'événements du passé dans le cadre de la comptabilisation de provisions dont celles relatives aux avantages du personnel ;
- plus généralement les provisions inscrites au passif du bilan.

Le recours à des jugements critiques en appliquant les politiques comptables peuvent être les suivants :

- la reconnaissance du revenu ;
- la classification des instruments financiers selon le prescrit des normes internationales et tenant compte des intentions de gestion ;
- le taux d'actualisation utilisé pour le régime de retraite complémentaire à prestations définies.

### 2.3 Opérations en devises

Les éléments inclus dans les états financiers de la Banque sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers sont présentés en euros (« EUR »), monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Banque.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Les succursales asiatiques et du Moyen-Orient remontent leur résultat en USD.

La Banque tient une comptabilité pluri-monnaire qui consiste à enregistrer chaque opération en devise dans une comptabilité distincte selon la devise dans laquelle elle est exprimée et qui s'articule autour de comptes de positions.

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en EUR au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en profits et pertes.

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de profits et pertes.

Le montant en devises des actifs financiers non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui n'appartiennent pas au portefeuille de transaction, est converti dans la monnaie fonctionnelle de l'entité en utilisant le cours de change de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs financiers sont constatés en capitaux propres et ne sont rapportés au compte de profits et pertes qu'au moment de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change. En particulier, s'ils sont financés par un passif libellé dans la même devise, les actifs non monétaires sont convertis au cours comptant de fin de période en comptabilisant l'incidence des variations de change en profits et pertes si une relation de couverture de juste valeur a été mise en place entre ces deux instruments financiers.

Le bilan des succursales est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de profits et pertes sont convertis sur la base du cours de change moyen annuel. La différence de conversion sur le capital de dotation, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en « capitaux propres - réserve de réévaluation - Conversion de monnaies étrangères ».

Les principaux cours de change au comptant utilisés aux 31 décembre 2014 et 2013 par la Banque sont les suivants :

	2014	2013
EUR 1 =	USD 1,2141	USD 1,3791
EUR 1 =	CAD 1,4063	CAD 1,4671
EUR 1 =	JPY 145,23	JPY 144,72
EUR 1 =	CHF 1,2024	CHF 1,2276

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, les cessions d'actifs évaluées en devises sont converties au cours en date d'opération.

Ainsi, le gain net enregistré suite à la cession des activités de Banque Privée des succursales de Singapour, Hong-Kong et

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Dubaï a été converti au cours de EUR 1 = USD 1,2565.

### 2.4 Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales

La trésorerie se compose essentiellement des avoirs en caisse, des encours débiteurs des comptes à vue interbancaires et de la réserve minimale obligatoire auprès de la Banque Centrale du Luxembourg.

Les fonds relatifs à la réserve minimale ne sont pas disponibles pour financer les opérations courantes de la Banque. La base de réserve, calculée mensuellement, est définie en fonction des éléments du bilan selon les principes comptables luxembourgeois. Le calcul de la base qui détermine l'exigence de réserve est effectué par la Banque Centrale.

### 2.5 Les instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes). Après leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue (estimée) de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Le bilan de la Banque reprend les postes de l'actif et du passif conformément au critère de la date de mise à disposition des fonds, c'est-à-dire à la date de transfert effectif à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont enregistrés en date de transaction (de négociation).

#### 2.5.1 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu lors de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre des intervenants du marché.

L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation reconnues.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que la Banque a un accès immédiat à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas ou n'est plus considéré comme actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation.

S'il existe des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer les instruments, et s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel, alors la Banque peut utiliser ces techniques. Le recours à des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation correctement ajustés des risques que prendrait en compte tout intervenant de marché est autorisé. Ces ajustements sont pratiqués de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles. Les hypothèses internes prennent en compte notamment le risque de contrepartie, le risque de non performance, le risque de liquidité et le risque de modèle, le cas échéant.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché. Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en profits et pertes. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument



# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en profits et pertes sur la durée de vie de l'instrument. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est toutefois reconnue en profits et pertes qu'à leur maturité ou lors de leur cession éventuelle avant terme. Dans le cas d'instruments émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en profits et pertes conformément à la méthode de détermination du prix de l'instrument. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en profits et pertes.

### 2.5.2 Les actifs et passifs financiers

A chaque catégorie correspond un traitement comptable et une valorisation spécifique.

#### 2.5.2.1 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs ou passifs financiers acquis ou assumés principalement en vue d'une vente ou d'un rachat à court terme, ou faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Ces actifs ou passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de la transaction (hors coûts de transactions imputés directement en compte de profits et pertes) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur à la date d'arrêt. Les variations de juste valeur sont enregistrées en compte de profits et pertes dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes ». Les intérêts perçus ou payés sur les instruments non dérivés sont comptabilisés sous les rubriques de produits ou charges d'intérêts. Les dividendes reçus sont inclus dans la rubrique « Produits de dividendes ».

Tous les instruments financiers dérivés ayant une valeur de remplacement positive (négative) sont considérés comme des actifs (passifs) financiers détenus à des fins de transaction, à l'exception des dérivés qualifiés d'instruments de couverture.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes » et les intérêts perçus ou payés sur les instruments dérivés sont comptabilisés sous les rubriques de produits ou charges d'intérêts.

Cette catégorie d'actifs et passifs financiers ne fait pas, par nature, l'objet de dépréciation.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

### 2.5.2.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes

La désignation d'actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes (ou option de juste valeur) s'effectue uniquement et irrévocablement lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et dans le respect des critères d'utilisation suivants :

- cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « mismatch comptable ») qui surviendrait si elle n'était pas utilisée ; ou
- un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux est géré, et sa performance est évaluée, sur base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ; ou
- l'instrument financier contient un dérivé incorporé non étroitement lié.

Le choix de l'option de juste valeur est irréversible dès l'entrée de l'actif ou du passif dans le bilan. Cette catégorie a les mêmes règles d'évaluation que celles appliquées à la catégorie « Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction ».

Les mêmes rubriques que celles définies pour les actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont utilisées pour la reconnaissance des intérêts et dividendes. Par contre, les variations de juste valeur sont comptabilisées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes ».

Cette catégorie d'actifs et passifs financiers ne fait pas, par nature, l'objet de dépréciation.

### 2.5.2.3 Prêts et créances

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi.

Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et font l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté comptable et donnent lieu, le cas échéant, à comptabilisation d'une dépréciation (note 7).

### 2.5.2.4 Placements détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que la Banque a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation (note 8). Le coût amorti, utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique « Placements détenus jusqu'à leur échéance ».

L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif est porté au compte de profits et pertes dans la rubrique « Intérêts

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

reçus et produits assimilés ». Les montants des dépréciations sont comptabilisés en compte de profits et pertes dans la rubrique « Coût net du risque ».

### 2.5.2.5 Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que la Banque peut être amenée à céder à tout moment. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou qui ne sont pas alloués à l'une des catégories précitées.

Ces actifs sont évalués initialement à la juste valeur à la date de transaction y compris les coûts de transaction, et, par la suite, réévalués à leur juste valeur à la date d'arrêt. Toutes les fluctuations de la juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession de l'instrument ou de la réalisation d'une perte de valeur durable (impairment) de ces actifs, les résultats de réévaluation cumulés, préalablement comptabilisés en capitaux propres, sont recyclés en compte de profits et pertes sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en va de même des dépréciations subséquentes.

Les revenus, pour les instruments porteurs d'intérêts, sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans la rubrique « Intérêts reçus et produits assimilés ». Les dividendes reçus sont inclus dans la rubrique « Produits de dividendes ».

Les actifs disponibles à la vente regroupent les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas de la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes ainsi que les instruments décrits au paragraphe 2.5.2.8. ci-après, ou bien les participations de la Banque. Les participations sont évaluées au coût d'acquisition diminué des éventuelles dépréciations durables en accord avec IAS 39 ; 46 (c) et 66 (note 28).

### 2.5.2.6 Dépréciations des actifs financiers

#### a) *Dépréciations des actifs financiers évalués au coût amorti*

A chaque date de clôture, la Banque détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

La Banque apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des « Prêts et Créances » ou sur des actifs financiers classés en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé au niveau du

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

compte de profits et pertes en « Coût net du risque » et la valeur de l'actif financier est réduite à due concurrence.

La Banque n'a pas recours aux dépréciations collectives d'actif eu égard au manque d'homogénéité des actifs concernés.

### *b) Dépréciations des actifs financiers disponibles à la vente*

La dépréciation d'un actif financier disponible à la vente est constatée en charge dans le compte de profits et pertes, en « Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente », dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif.

Une baisse significative ou prolongée de la valeur des instruments de capitaux propres en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Une dépréciation est alors enregistrée au compte de profits et pertes à hauteur de la moins-value considérée comme durable.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Les pertes de valeur comptabilisées en profits et pertes relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par le biais du compte de profits et pertes en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en compte de profits et pertes.

### **2.5.2.7 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture**

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. A l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de profits et pertes de la période. Les instruments financiers dérivés sont classés en trois catégories :

#### **2.5.2.7.1 Instruments financiers dérivés de transaction**

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments financiers détenus à des fins de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes ». Les variations de juste valeur sont portées au

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

compte de profits et pertes dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes ».

### 2.5.2.7.2 Instruments financiers dérivés - Comptabilité de couverture

Pour qualifier un instrument dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique « Instruments Dérivés - Comptabilité de couverture ».

En fonction du risque couvert, la Banque désigne l'instrument financier comme un instrument de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

#### a) *Couverture de juste valeur*

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est comptabilisée dans le compte de profits et pertes où elle vient compenser la variation de juste valeur de l'instrument de couverture, proportionnellement au ratio d'efficacité de la relation de couverture. La partie inefficace subsiste donc au niveau du compte de profits et pertes. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de profits et pertes dans la rubrique « Intérêts reçus et produits assimilés » ou « Intérêts payés et charges assimilées » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts de l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier est vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée, et ce sur une base prospective. La valeur du bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

#### b) *Couverture de flux de trésorerie*

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes ».

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont recyclés vers le poste

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

« Intérêts reçus et produits assimilés ou intérêts payés et charges assimilées » du compte de profits et pertes au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de profits et pertes sous la rubrique « Intérêts reçus et produits assimilés ou intérêts payés et charges assimilées » symétriquement aux produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture, par exemple lorsqu'elle cesse d'être hautement probable, ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste « Intérêts reçus et produits assimilés ou intérêts payés et charges assimilées » du compte de profits et pertes au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou s'il est attendu que la transaction prévue ne se réalise pas, les gains et pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement recyclés dans le compte de profits et pertes. Le fait que la transaction ne soit plus hautement probable ne signifie pas qu'elle ne se réalisera pas.

### 2.5.2.7.3 Dérivés incorporés

Un instrument financier dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas lui-même comptabilisé à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes, la Banque sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un instrument dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction dans les conditions décrites ci-avant.

### 2.5.2.8 Instruments financiers variant en réponse aux variations d'un sous-jacent qui est une variable non-financière spécifique à l'une des parties au contrat

Selon la norme IAS 39, les instruments financiers dont la valeur varie en réponse aux variations d'un sous-jacent qui est une variable non-financière spécifique à l'une des parties au contrat ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. Dans la mesure où aucune disposition des Normes ne définit ce qu'il faut entendre par « variable non-financière spécifique à une des parties au contrat », la Banque a adopté la présente politique comptable afin de clarifier cette notion.

La Banque considère que répondent notamment à la définition de « variable non-financière spécifique à une des parties au contrat » les variables qui sont en lien direct avec les activités d'une des parties au contrat ou qui sont calculées sur la base des états financiers d'une des parties au contrat. En effet, dans ce cas, l'évolution de ces variables peut être influencée dans une large mesure par des décisions managériales non accessibles aux acteurs de marché et la variation de ces variables ne

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

peut donc être anticipée et calculée précisément sur base de modèles connus et reconnus.

Par exemple, une variable non-financière pourrait être le nombre de contrats signés, le montant de cash levé auprès des investisseurs, ou le chiffre d'affaires, l'EBITDA, l'actif net ou encore le résultat net de l'ensemble (ou d'un sous-ensemble) des activités de l'une des parties au contrat.

En conséquence, toute composante d'un instrument financier entrant dans le champ d'application de la Norme IAS 39 indexée sur une « variable non-financière spécifique à une des parties au contrat » sera considérée comme ne répondant pas à la définition d'un instrument dérivé et ne sera dès lors pas classifiée et valorisée comme tel dans les états financiers de la Banque.

### 2.5.2.9 Les passifs financiers évalués au coût amorti

Les dépôts de la clientèle et des établissements de crédit sont affectés à la catégorie « passifs financiers évalués au coût amorti ».

Cette catégorie regroupe les passifs financiers qui sont enregistrés à leur juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 2.5.3 Opérations sur titres

#### 2.5.3.1 Opération de prise / mise en pension

La Banque réalise des opérations de mise en pension pour compte propre principalement dans le but de se refinancer. Elle met à disposition les titres de son portefeuille pour compte propre à des contreparties externes bancaires.

Dans la mesure où ils ne remplissent pas les critères de décomptabilisation prévus par la norme IAS 39, les titres mis en pension sur base d'une convention de vente et de rachat ferme sont maintenus dans le portefeuille-titres et continuent de figurer à l'actif du bilan. La dette envers la contrepartie est inscrite au passif du bilan sous « Passifs financiers évalués au coût amorti ».

Parallèlement, les titres pris en pension sur base d'une convention d'achat avec engagement de revente ferme ne sont pas repris dans le bilan. La contrepartie de tels titres est inscrite au bilan sous « Prêts et créances au coût amorti ».

En raison de l'engagement de rachat ferme et dans la mesure où les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier restent acquis au cédant, les titres faisant l'objet de la pension livrée sont maintenus à l'actif du bilan du cédant, à leur poste d'origine. Le prix de cession des titres, intérêts inclus, est enregistré par la contrepartie du compte de titres donnés

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

en pension livrée au passif du bilan.

### 2.5.3.2 Prêts et emprunts de titres

Les titres empruntés ne sont pas inscrits au bilan de la Banque. Toutefois, en cas de cession ou de prêt ultérieur, la Banque enregistre au passif du bilan la dette représentative de l'obligation de restituer les titres empruntés à l'échéance prévue au contrat d'emprunt.

La créance représentative de l'obligation de la contrepartie de restituer les titres à la Banque à cette même échéance est enregistrée à l'actif du bilan dans le compte approprié d'instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Ces actifs et passifs sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus inclus.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de profits et pertes au prorata temporis.

### 2.5.4 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif et un passif financier sont compensés si et seulement si la Banque a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et le passif simultanément.

### 2.5.5 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les gains ou pertes sur instruments financiers sont constitués des profits et pertes suivants :

#### *a) Résultats nets sur actifs financiers disponibles à la vente*

Pour les instruments financiers disponibles à la vente, ce poste comprend les dépréciations et les plus et moins-values de cession.

#### *b) Résultats nets sur les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes*

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes, ce poste comprend les variations de juste valeur et les plus et moins-values de cession. Pour les instruments financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend les variations de juste valeur et les plus et moins-values de cession.

#### *c) Résultats nets sur les actifs et passifs non évalués à la juste valeur par le compte de profits et pertes*

Ce poste comprend les plus et moins-values de cession, sur les créances évaluées au coût amorti.



# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

### 2.6 Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs comprennent essentiellement les comptes de règlement relatifs aux opérations sur titre, les commissions et autres produits à recevoir, les charges payées d'avance ainsi que les dépôts de garanties versés.

Les autres passifs comprennent les dettes relatives aux opérations sur titre, les produits perçus d'avance, les charges à payer autres que les charges d'intérêts sur instruments financiers ainsi que les dépôts de garanties reçus.

### 2.7 Les immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et éventuelles dépréciations.

Les immobilisations à durée d'utilité déterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût, moins le cumul des amortissements et le cumul des corrections de valeur. L'amortissement est comptabilisé de manière linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation. Les durées d'utilité estimées et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité non définie qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût, moins le cumul des corrections de valeur.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en profits et pertes sous la rubrique « Amortissement sur immobilisations corporelles » ou « Amortissement sur immobilisations incorporelles ».

Les durées d'utilisation retenues par la Banque sont les suivantes :

- Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur base des durées d'utilisation estimées et les taux d'amortissement utilisés sont de 20 - 33,33%.
- Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur base des durées d'utilisation estimées et les taux d'amortissement utilisés sont :

Autres installations, mobilier et matériel de bureau : 10 - 33,33%

Matériel informatique : 20 - 33,33%

Les terrains à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis.

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles à durée d'utilité non définie. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date de clôture.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de profits et pertes sous la rubrique « Coût net du risque ».

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

### 2.8 Avantages au personnel

Les avantages au personnel visés comprennent toute forme de contrepartie donnée par la Banque au titre des services rendus par son personnel et sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 révisée.

Ils comprennent :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne-temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail ;
- des avantages postérieurs à l'emploi.

#### 2.8.1 Avantages à court terme

Ils sont comptabilisés au passif, sous déduction du montant déjà payé, et en charges de l'exercice.

Les avantages à court terme recouvrent principalement les primes sur salaires ainsi que les droits aux congés annuels.

#### 2.8.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Banque se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais qui ne comportent aucun engagement de la Banque sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

La Banque a par ailleurs souscrit pour ses employés à un plan de pension à prestations définies. Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la Banque s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en « Provision » pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée annuellement par des actuaires indépendants selon la méthode actuarielle des « unités de crédit projetées ». Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, des départs anticipés, des augmentations de salaires et des taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calculs (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes).

Suite à la mise en place d'IAS 19R au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Banque enregistre en capitaux propres (autres éléments du résultat global ou OCI), les gains et pertes liés aux régimes à prestations définies dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Ainsi, les écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies sont dorénavant comptabilisés immédiatement en capitaux propres.

La Banque utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de son obligation au titre des prestations définies, le coût correspondant des services rendus au cours de la période et, le cas échéant, le coût des services passés.

Le montant comptabilisé au passif au titre de prestations définies comprend :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ;
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) non comptabilisés ;
- diminuée du coût des services passés non encore comptabilisés ;
- diminuée de la juste valeur à la date de clôture des actifs du régime (s'ils existent) utilisés directement pour éteindre les obligations.

La Banque comptabilise en comptes de profits et pertes le total des montants ci-après :

- le coût des services rendus par les membres du personnel au cours de l'exercice ;
- le coût des services passés résultant d'une modification de régime (liée à un amendement ou à une réduction) ;
- les intérêts nets sur le passif (ou l'actif) net du régime ;
- la perte ou le profit de liquidation d'un régime.

### 2.9 Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de la Banque à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en profits et pertes sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Les provisions sont présentées dans la note 15. Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que la Banque estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Outre les provisions pour pensions et obligations similaires et les provisions pour impôts, les provisions inscrites au passif du bilan englobent notamment les provisions prudentielles admises en LUX GAAP.

Les provisions prudentielles comportent :

■ la provision forfaitaire : la politique de la Banque consiste à constituer, en accord avec les dispositions de la législation fiscale luxembourgeoise, une provision forfaitaire pour actifs à risque au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision a pour objectif la couverture de risques probables mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes annuels.

Conformément aux instructions du Directeur des Contributions du 16 décembre 1997, le taux maximum de la provision, constituée en franchise d'impôts, s'élève à 1,25% des actifs à risque.

La provision forfaitaire pour actifs à risque est ventilée au prorata des éléments de l'assiette ayant servi au calcul de la provision entre :

- une part de correction de valeur, qui est déduite des postes de l'actif qui composent les actifs à risque ; et
- une part de provision, qui est attribuable au risque de crédit affectant les éléments de hors-bilan, au risque de change et aux risques de marché, qui est reprise sous le poste « Provision : Autres provisions » au passif du bilan ;

■ la provision au titre des postes spéciaux avec une quote-part de réserves : il s'agit de montants susceptibles d'immunisation fiscale correspondant à des plus-values résultant notamment de l'application des articles 53, 54 et 54 bis de la loi concernant l'impôt sur le revenu (LIR). En vertu de ces articles, des plus-values résultant de l'aliénation, de la conversion ou de la disparition d'un actif peuvent être immunisées fiscalement, moyennant le respect d'un certain nombre de conditions, lorsqu'elles sont transférées sur des actifs de réemploi acquis ou constitués par l'entreprise ;

■ le fonds pour risques bancaires généraux : la Banque a créé un fonds pour risques bancaires généraux dans le but de couvrir des risques particuliers inhérents aux opérations bancaires. Les affectations au fonds sont effectuées à partir des bénéfices après impôts mais avant détermination du bénéfice net et ne sont pas déductibles fiscalement ;

■ la provision AGDL : en date du 25 septembre 1989, tous les établissements de crédit du secteur bancaire du Grand-Duché de Luxembourg ont adhéré en tant qu'associés à l'association sans but lucratif « Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg », en abrégé « AGDL ».

Conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993 (art 62-2), l'AGDL a pour objet exclusif de constituer un système de garantie mutuelle des dépôts en faveur des clients des établissements de crédit membres de l'AGDL (« la Garantie »).

Les clients garantis sont tous les déposants personnes physiques, sans distinction de nationalité ou de résidence. Sont pareillement garanties les petites sociétés relevant du droit d'un État membre de la Communauté européenne, d'une dimension telle qu'elles seraient autorisées à établir un bilan abrégé conformément à l'article 35 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant les sociétés commerciales.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

A l'égard de chaque associé, la Garantie est limitée à un montant maximal d'EUR 100.000 ou sa contrevaletur en monnaie étrangère par déposant et à un maximum d'EUR 20.000 ou sa contrevaletur en monnaie étrangère par investisseur (i.e. un maximum d'EUR 120.000 par client). Aucun client ne pourra toucher un montant supérieur à cette somme, quel que soit le nombre de comptes ou de dépôts dont il est titulaire ou cotitulaire auprès d'un même établissement de crédit.

Le montant de la Garantie constitue un plafond absolu, et il n'est pas susceptible d'être augmenté du chef d'intérêts, de frais ou de n'importe quelles autres sommes.

### 2.10 Impôts

La charge d'impôt comprend tous les impôts calculés sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

#### a) *Impôt exigible*

La charge d'impôt de chaque entité fiscale est calculée sur la base des règles et taux en vigueur déterminés par l'administration fiscale correspondante.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures.

#### b) *Impôt différé*

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôt différé sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables.

Des actifs d'impôt différé sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales reportables et crédits d'impôts non utilisés dans la mesure où il est probable que la Banque disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles, ces pertes fiscales ou ces crédits d'impôts pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés sur base des taux d'imposition dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé en fonction des taux d'imposition qui sont en vigueur à la date de clôture.

### 2.11 Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

En cas d'indication objective de mobilisation attendue des garanties, les garanties octroyées font l'objet d'une provision au passif du bilan.

### 2.12 Les intérêts reçus et intérêts payés

Les intérêts reçus et intérêts payés sont comptabilisés en compte de profits et pertes pour tous les instruments porteurs d'intérêts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts reçus et payés sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont inclus dans cette rubrique.

Les intérêts courus sont enregistrés au bilan dans le même compte que l'actif ou le passif financier correspondant.

### 2.13 Produits / charges d'honoraires, commissions perçues et commissions payées

Les produits/charges d'honoraires et les commissions perçues et payées sont enregistrées en profits et pertes en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

- Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels telles que les commissions d'intermédiation, de performance et de courtage sont intégralement enregistrées en profits et pertes au moment où la prestation est réalisée pour autant que celles-ci soient définitivement acquises ou versées ;
- Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en profits et pertes sur la durée de la prestation rendue ;
- Les marges d'intermédiation sur produits structurés faisant l'objet d'un étalement dans le temps sont comptabilisées en compte de profits et pertes à concurrence du montant définitivement acquis par la Banque car sécurisé par les éventuels frais de sortie dus par ses clients. Les montants non sécurisés sont comptabilisés en profits et pertes au fur et à mesure qu'ils sont définitivement acquis par la Banque.

### 2.14 Sociétés intégrées fiscalement

Société Générale Bank & Trust S.A. a mis en place, depuis l'exercice 2005, un dispositif d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2014, 36 sociétés filiales font partie du groupe d'intégration fiscale. Sur base d'une convention d'intégration fiscale conclue avec Société Générale Bank & Trust S.A., les sociétés intégrées constatent dans leurs comptes la dette d'impôt

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration fiscale avec Société Générale Bank & Trust S.A..

Société Générale Bank & Trust S.A. établit ses provisions d'impôt (IRC et ICC) sur base du résultat taxable de tout le groupe d'intégration fiscale, y compris son propre résultat.

Les avances d'impôt dues par Société Générale Bank & Trust S.A. sont également établies sur cette base et versées par Société Générale Bank & Trust S.A. en tant que société faitière du groupe d'intégration fiscale.

Concernant l'impôt sur la fortune, il n'y a pas d'intégration fiscale pour cet impôt. Toutefois, conformément à la réglementation fiscale en vigueur, Société Générale Bank & Trust S.A. constitue, pour le compte de certaines sociétés intégrées, une réserve spécifique aux fins d'imputation de l'impôt sur la fortune de chacune de ces sociétés intégrées. La réserve ainsi constituée pour chaque société intégrée équivaut à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune en principe due par chacune des sociétés intégrées et est rendue indisponible pour une durée de 5 ans.

La réserve pour imputation de l'impôt sur la fortune des sociétés intégrées est distincte de la réserve pour imputation constituée pour les besoins propres de Société Générale Bank & Trust S.A.. La réserve est constituée de manière annuelle et conservée pendant le délai légal requis, c'est-à-dire 5 ans. Le montant maximal de l'impôt sur la fortune pouvant être imputé par les sociétés intégrées et par Société Générale Bank & Trust S.A. est déterminé par référence à l'IRC dû par le groupe fiscal, avant imputation des crédits d'impôt.

### 2.15 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

La Banque décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque la Banque a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

La Banque décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou lorsqu'elle a expiré.

### 2.16 Changement de présentation du compte de profits et pertes

Le compte de profit et pertes a été revu afin d'articuler sa présentation autour des marges « Produit net bancaire », « Frais Généraux » et « Coût net du risque ».

Le produit net bancaire intègre les lignes « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes » et « Gains ou pertes nets sur actifs et instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes ».

La ligne « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes » regroupe

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

les lignes « Résultat net sur instruments financiers détenus à des fins de transaction », « Résultat net sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes » et « Résultat net sur opérations de couverture ».

Le contenu des différentes lignes est présenté dans les notes annexes (notes 19 à 30).

La classification des provisions et des dépréciations a par ailleurs été revue afin d'intégrer ces montants aux lignes du résultat auxquelles elles se rapportent et de faire apparaître une ligne « coût net du risque » regroupant les dotations nettes au risque de crédit.

Les montants comparatifs de l'année 2013 ont été modifiés afin de tenir compte de ce reclassement.

Cela se traduit, dans la présentation des comptes de l'année 2013, par une diminution du produit net bancaire de 128,1 millions d'euros et une diminution des frais généraux de 2,0 millions d'euros.

Les montants de provisions nettes liées au coût du risque sont présentés sur une ligne dédiée dont le montant s'élève désormais pour l'année 2013 à 37,2 millions d'euros, contre 163,367 millions d'euros.

L'analyse des montants enregistrés sur la ligne « Intérêts reçus et produits assimilés » a par ailleurs abouti au reclassement d'un montant pour l'année 2013 de 23,3 millions d'euros de cette ligne vers la ligne « Produits de dividendes ».

De plus, les produits de refacturations intra-groupe sur frais généraux sont désormais compris dans la rubrique « frais généraux et administratifs », en autres frais généraux et administratifs.

### NOTE 3 - TRÉSORERIE ET COMPTES À VUE AUPRÈS DE BANQUES CENTRALES

La trésorerie et les comptes à vue auprès de banques centrales se décomposent comme suit :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Caisse	878	1.048
Soldes auprès des banques centrales - Réserves obligatoires	284.700	-
Soldes auprès des banques centrales autres que réserves obligatoires et autres comptes NOSTRI	245.060	6.071
<b>Total</b>	<b>530.638</b>	<b>7.119</b>



# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

### NOTE 4 - ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Les soldes des actifs financiers détenus par la Banque à des fins de transaction sont repris dans le tableau ci-dessous :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Dérivés détenus à des fins de transaction	132.159	179.612
Instruments de capitaux propres	449.096	479.975
Instruments de dettes	-	168.012
<b>Total</b>	<b>581.255</b>	<b>827.599</b>

Au 31 décembre 2014, tous les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes détenus par la Banque à des fins de transaction sont cotés.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Le tableau ci-dessous détaille la répartition des dérivés détenus à des fins de transaction au 31 décembre 2014 :

EUR' 000	JUSQU'À 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS À 1 AN	PLUS D'1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL VALEUR NOTION- NELLE	JUSTE VALEUR
<b>Dérivés de change</b>						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	4.639
Options	-	-	-	-	-	14.813
SWAP	-	-	-	-	-	59
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>19.551</b>
<b>Dérivés de taux d'intérêt</b>						
Options	3.000	1.647	23.107	-	27.754	2
Contrats de taux d'intérêt	9.640	-	-	-	9.640	53.453
<b>Total</b>	<b>12.640</b>	<b>1.647</b>	<b>23.107</b>	<b>-</b>	<b>37.394</b>	<b>53.455</b>
<b>Dérivés sur titres de propriétés</b>						
Options sur actions	162.905	278.867	396.226	-	837.998	12.912
Futures sur actions	49.597	-	-	-	49.597	-
<b>Total</b>	<b>212.502</b>	<b>278.867</b>	<b>396.226</b>	<b>-</b>	<b>887.595</b>	<b>12.912</b>
<b>Dérivés sur matières premières</b>	<b>4.543</b>	<b>122.780</b>	<b>278.439</b>	<b>-</b>	<b>405.762</b>	<b>46.281</b>
<b>Total des dérivés</b>	<b>229.685</b>	<b>403.294</b>	<b>697.772</b>	<b>-</b>	<b>1.330.751</b>	<b>132.159</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Le tableau ci-dessous détaille la répartition des dérivés détenus à des fins de transaction au 31 décembre 2013 :

EUR' 000	JUSQU'À 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS À 1 AN	PLUS D'1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL VALEUR NOTION- NELLE	JUSTE VALEUR
<b>Dérivés de change</b>						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	14.430
Options	-	-	-	-	-	36.193
SWAP	-	-	-	-	-	118
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>50.741</b>
<b>Dérivés de taux d'intérêt</b>						
Options	8.947	-	33.285	-	42.232	310
Contrats de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	52.852
<b>Total</b>	<b>8.947</b>	<b>-</b>	<b>33.285</b>	<b>-</b>	<b>42.232</b>	<b>53.162</b>
<b>Dérivés sur titres de propriétés</b>						
Options sur actions	491.868	212.923	394.450	5	1.099.246	51.308
Futures sur actions	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>491.868</b>	<b>212.923</b>	<b>394.450</b>	<b>5</b>	<b>1.099.246</b>	<b>51.308</b>
<b>Dérivés sur matières premières</b>	<b>214.884</b>	<b>398.396</b>	<b>52.941</b>	<b>-</b>	<b>666.221</b>	<b>24.400</b>
<b>Total des dérivés</b>	<b>715.700</b>	<b>611.319</b>	<b>480.676</b>	<b>5</b>	<b>1.807.700</b>	<b>179.612</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

### NOTE 5 - ACTIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes se répartissent comme suit :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Instruments de dettes	-	248.129
<b>Total</b>	-	<b>248.129</b>

Au 31 décembre 2014, tous les instruments de dettes remontés sont cotés.

Les échéances des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes se présentent comme suit :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
À moins d'un an	-	248.129
<b>Total</b>	-	<b>248.129</b>

### NOTE 6 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont représentés par des placements en valeurs mobilières à revenu fixe ou variable, cotés ou non, dont la répartition par nature est détaillée comme suit :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
<b>Instruments de capitaux propres</b>		
Actions	1.627.400	1.787.465
Parts d'OPC	352	8
<b>Total</b>	<b>1.627.752</b>	<b>1.787.473</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
<b>Instruments de dettes</b>		
Effets publics et obligations d'État	3.280.768	358.881
Obligations d'autres émetteurs	3.233.111	4.280.773
Autres instruments à revenu fixe	-	23
<b>Total</b>	<b>6.513.879</b>	<b>4.639.677</b>
<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>8.141.631</b>	<b>6.427.150</b>

Les échéances des actifs financiers disponibles à la vente se présentent comme suit :

				2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Dettes/CP	Cotation	Détail type	Échéance	Total	Total
CP	COTÉ	Action	Indéterminée	223.410	215.753
		Parts d'OPC	Indéterminée	265	7
	NON COTÉ	Action	Indéterminée	1.403.966	1.571.712
		Parts d'OPC	Indéterminée	87	-
<b>Total CP</b>			<b>1.627.728</b>	<b>1.787.472</b>	
Dettes	COTÉ	Effets publics	A plus d'un an	3.160.683	2.101.549
			A moins d'un an	120.085	126.266
		Obligation autres émetteurs	A plus d'un an	308.194	221.609
	NON COTÉ	Action	Indéterminée	23	24
		Obligation autres émetteurs	A plus d'un an	170.539	50.111
			A moins d'un an	2.658.471	2.140.119
		Indéterminée	95.908	-	
<b>Total Dettes</b>			<b>6.513.903</b>	<b>4.639.678</b>	
<b>Total général</b>			<b>8.141.631</b>	<b>6.427.150</b>	

Au 31 décembre 2014, les montants respectifs des actifs et passifs considérés sont équivalents et s'élèvent à 618.079 milliers d'EUR (2013 : 618.079 milliers d'EUR).

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Le tableau ci-après reprend les mouvements relatifs à la réserve de réévaluation du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente pour 290.106 milliers d'EUR (note 17) par catégorie de titres :

EUR' 000	Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes	Total
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>(5.979)</b>	<b>227.946</b>	<b>221.966</b>
Augmentation (Diminution) des profits bruts latents de réévaluation	35	72.811	72.846
Augmentation (Diminution) des pertes brutes latentes de réévaluation	3.241	8.031	11.272
Impôts différés	957	(16.936)	(15.978)
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>(1.746)</b>	<b>291.852</b>	<b>290.106</b>

Au 31 décembre 2014, les instruments de capitaux propres incluent les principales participations suivantes :

SOCIÉTÉ	SIÈGE	POURCENTAGE DÉTENU DIRECTEMENT	COÛT D'ACQUISITION EUR' 000	CAPITAL ET RÉSERVES EUR' 000	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE EUR' 000
Société Générale Private Banking Suisse S.A.	Suisse	100%	694.137	640.549	11.295
Société Générale Private Banking (Monaco) S.A.	Monaco	100%	7.980	134.007	10.209
Société Générale Lettres de Gage S.A.	Luxembourg	100%	75.031	76.296	2.877
Société Immobilière de l'Arsenal S.à r.l.	Luxembourg	100%	4.612	-	-
Coparer Holding B.V.	Pays-Bas	100%	18	18	38
Société Générale Bank & Trust Crédit International	Luxembourg	55%	72.688	7.646	(2.038)
SG Issuer S.A.	Luxembourg	100%	2.640	11.718	841
Lyxor Assets Management Luxembourg S.A.	Luxembourg	100%	2.500	2.597	48
Halysa S.A.	Luxembourg	100%	759	818	(2)
SGBT Financial Ireland Ltd	Irlande	100%	100	100	42
Montalis Investment B.V.	Pays-Bas	95%	1.900	2.189	148
SGBT Securities S.A.	Luxembourg	100%	31	1.597	(20)
Société Générale Private Wealth Management S.A.	Luxembourg	100%	999	480	5.495
SGBT Asset Based Funding S.A.	Luxembourg	100%	35	35	(20)
Société Générale Life Insurance Broker S.A.	Luxembourg	100%	500	550	1.737

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Sogelife S.A.	Luxembourg	40%	29.350	63.811	17.001
Generas S.A.	Luxembourg	100%	144.000	13.750	1.583
Société Générale Ré S.A.	Luxembourg	100%	20.002	20.000	24.118
Well Investments S.A.	Luxembourg	100%	32	31	(36)
Société Générale Hedging Limited Ltd	Irlande	10%	0	1	-
Société Générale Capital Market Finance S.A.	Luxembourg	100%	9.000	10.687	101
Société Générale Financing and Distribution S.A.	Luxembourg	100%	20.000	19.870	2.477

Le montant des parts dans des entreprises liées qui sont des établissements de crédit s'élève au 31 décembre 2014 à 797.148 milliers d'EUR (2013 : 782.899 milliers d'EUR).

Au 31 décembre 2014, des participations et parts dans des entreprises liées représentées par des positions individuelles de faible importance, d'un coût d'acquisition de 5.675 milliers d'EUR (2013 : 3.665 milliers d'EUR), n'ont pas été détaillées ci-dessous.

Société Générale Private Banking (Suisse) S.A. est une banque de gestion de fortune de droit suisse, avec le statut de négociant en valeurs mobilières et membre affilié de la Bourse suisse. Elle résulte de la fusion en 2003 des entités Compagnie Bancaire de Genève S.A. et de Société Générale Rüeegg Bank A.G.. Au 31 décembre 2014, son capital est de CHF 51.609.000, entièrement détenu par la Banque.

Jusqu'au 30 décembre 2005, Société Générale Private Banking (Monaco) S.A.M. (alors Société Générale Bank & Trust Monaco S.A.M.), une société anonyme monégasque au capital de EUR 7.650.000, était détenue à 100% par Société Générale Private Banking (Suisse) S.A.. Après cette date, la Banque a racheté l'entièreté des actions à Société Générale Private Banking (Suisse) S.A.. Son capital est d'EUR 7.650.000. Elle exerce le métier de banque privée.

Société Générale Lettres de Gage S.A. (« SG LDG »), banque d'émission de lettres de gage luxembourgeoise a obtenu l'accord du Ministre des Finances le 29 décembre 2011 pour exercer toutes les opérations prévues par la loi du 21 novembre 1997 relative aux banques d'émission de lettres de gage. Son capital est d'EUR 75.031.000, détenu à 100% par la Banque. L'activité principale de Société Générale Lettres de Gage S.A. est de participer au refinancement d'actifs générés par les métiers de financement du secteur public et de financements d'actifs immobiliers et mobiliers du groupe Société Générale dans les pays de l'Union européenne, l'Espace Economique Européen ou l'OCDE, et ce via l'émission d'obligations garanties et dénommées respectivement Lettres de Gage Publiques, Hypothécaires et Mobilières.

Société Immobilière de l'Arsenal S.à r.l. a été constituée le 22 décembre 1960 sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois. Son capital est d'EUR 75.000, entièrement détenu par la Banque. Elle a pour objet l'acquisition

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

et l'échange de tous immeubles bâtis ou non bâtis et la location de toutes propriétés immobilières.

Coparer Holding B.V. a été constituée le 13 juin 1990 sous la forme d'une société de droit néerlandais. Son capital est d'EUR 18.151,21, entièrement détenu par la Banque. Elle a pour objet l'exploitation d'immeubles.

SGBT Credit International (anciennement Société Générale Securities Services Luxembourg S.A. jusqu'en novembre 2014) a été constituée le 29 novembre 2002 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Son capital, réduit par absorption des pertes antérieures à 2014 est de EUR 9.842.000. L'entité est détenue à 100% par la Banque.

Cette société a pour objet d'accorder des financements à une clientèle « entreprises ».

Cette participation a par ailleurs fait l'objet d'une dépréciation pour un montant d'EUR 12.200.000.

SG Issuer S.A. possède un capital d'EUR 2.000.000 détenu à 100% par la Banque. Son objet est l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats et d'autres titres financiers.

Lyxor Asset Management Luxembourg S.A., agréée en 2005 par la CSSF en tant que société de gestion régie par le chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010, a informé le régulateur de la cessation de ses activités fin 2014. La demande de retrait de son agrément interviendra à la fin du premier trimestre 2015.

Halysa S.A. a été constituée le 20 décembre 2002 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Son capital est d'EUR 727.272, détenu à 100% par la Banque suite à la liquidation d'OSLA Fund (qui détenait auparavant 15% du capital d'Halysa). Elle peut accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations ou à la détention de valeurs mobilières, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise. La société peut également emprunter et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.

SGBT Finance Ireland Ltd est une société financière à responsabilité limitée de droit irlandais constituée le 10 juin 2005. Son capital est d'EUR 100.000, détenu à 100% par la Banque. Elle a pour principal objet d'accorder des financements à des entreprises.

Montalis Investment B.V. est une société financière à responsabilité limitée de droit néerlandais acquise au cours de l'année 2004. Son capital est d'EUR 2.000.000 dont EUR 1.980.000 de primes d'émission, détenu à 95% par la Banque. Elle a pour principal objet d'accorder des financements à des entreprises.

SGBT Securities S.A. a été constituée le 19 avril 2007 sous la forme respectivement d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle. Son capital est d'EUR 31.000, détenu à 100% par la Banque. Elle a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toute opération financière, mobilière se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet la gestion du portefeuille créé à cet effet.

Société Générale Private Wealth Management S.A. (anciennement Talents International Fund Management Company), société anonyme de droit luxembourgeois, a été constituée le 1<sup>er</sup> octobre 1997. Elle est détenue à 99,57% par la Banque. La société



# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

a repris son activité le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Elle a pour objet la gestion d'organismes de placement collectif (« OPC ») en valeurs mobilières luxembourgeoises et/ou étrangères agréés, conformément aux dispositions du chapitre 15 de la loi modifiée du 17 décembre 2010, ainsi que la gestion discrétionnaire depuis octobre 2013.

SGBT Asset Based Funding S.A. (ex Kalea Investment S.A.) a été acquise en 2009 par la Banque. Son capital a été porté, suite à augmentation de capital, à EUR 34.700 au 31 décembre 2014 (2013 : EUR 33.000). Elle a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou autre manière, dans d'autres entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

Société Générale Life Insurance Broker S.A. a été constituée le 30 janvier 2009 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Son capital est d'EUR 500.000, intégralement détenu par la Banque. La société a pour objet l'intermédiation ou le courtage en produits d'assurance-vie.

Sogelifé S.A. a été constituée en date du 22 juillet 1996 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Son capital est d'EUR 30.222.855, détenu à 39,90% par la Banque.

Elle a pour objet la vente de produits d'assurance-vie et la gestion de fonds collectifs de retraite.

Generas S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, acquise le 30 décembre 2008 auprès de deux sociétés de droit français du groupe Société Générale. Son capital est d'EUR 12.500.050 intégralement souscrit par la Banque. Jusqu'en 2012, elle avait pour objet la réassurance de sociétés du groupe Société Générale. En novembre 2012, son activité étant en sommeil, elle a renoncé à son agrément d'entreprise de réassurance.

Société Générale Ré S.A. (anciennement Hestia participations S.A.) est une société anonyme de droit luxembourgeois acquise le 10 novembre 2010. Son capital est d'EUR 20.000.000, intégralement détenu par la Banque. Elle a pour objet la réassurance de sociétés du groupe Société Générale.

Well Investments S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois qui a démarré son activité au cours du premier trimestre 2012. Son capital est d'EUR 31.000 entièrement détenu par la Banque. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit.

Société Générale Hedging Ltd est une société à responsabilité limitée de droit irlandais. Au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013, son capital est d'EUR 10, détenu à 10% par la Banque et à 90% par des trusts de charité. Elle a pour objet de permettre à des clients du groupe Société Générale de réduire leur exposition sur le Groupe et de profiter d'un rehaussement de crédit dans le cadre d'opérations sur dérivés.

Société Générale Capital Market Finance S.A. est une société anonyme et une banque de droit luxembourgeois créée en septembre 2013. Son capital est d'EUR 9.000.000 entièrement détenu par la Banque. Elle a pour objet d'exercer toute activité bancaire ou financière.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Société Générale Financing and Distribution S.A. est une société anonyme et une banque de droit luxembourgeois créée en septembre 2013. Elle a pour objet d'exercer toute activité bancaire ou financière. Son capital est d'EUR 20.000.000 et est entièrement détenu par la Banque.

### NOTE 7 - PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI

Les prêts et créances se composent comme suit :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Prêts et créances sur les établissements de crédit	10.990.621	16.224.308
Prêts et créances sur la clientèle	14.082.919	17.015.845
<b>Total</b>	<b>25.073.540</b>	<b>33.240.153</b>

#### 7.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

La structure des créances sur les établissements de crédit se présente comme suit :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Comptes à vue	1.438	509.464
Prêts à terme	10.989.183	15.714.844
<b>Total</b>	<b>10.990.621</b>	<b>16.224.308</b>

Les échéances des créances sur les établissements de crédit se présentent comme suit :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
À moins de trois mois	9.316.431	1.007.183
De trois mois à un an	1.178.269	14.819.555
De un à cinq ans	315.509	128.145
À plus de cinq ans	180.412	269.425
<b>Total</b>	<b>10.990.621</b>	<b>16.224.308</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

### 7.2 Prêts et créances sur la clientèle

La structure des créances sur la clientèle se présente comme suit :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>		
Comptes à vue	484.006	519.735
Prêts à terme	12.865.877	15.643.944
Instrument de dettes	769.660	907.832
<b>Valeur comptable avant dépréciation</b>	<b>14.119.543</b>	<b>17.071.511</b>
Dépréciation	(36.624)	(55.666)
<b>Total</b>	<b>14.082.919</b>	<b>17.015.845</b>

Les échéances des créances sur la clientèle se présentent comme suit :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
À moins de trois mois	3.766.755	227.185
De trois mois à un an	4.219.217	7.835.104
De un à cinq ans	5.513.660	5.963.828
À plus de cinq ans	583.287	2.989.728
<b>Total</b>	<b>14.082.919</b>	<b>17.015.845</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

### NOTE 8 - PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Instruments de dette	362.110	388.861
Dépréciation	-	-
<b>Total</b>	<b>362.110</b>	<b>388.861</b>

Les échéances des placements détenus jusqu'à leur échéance se présentent comme suit :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
À moins d'un an	52.042	25.646
À plus d'un an	310.068	363.215
<b>Total</b>	<b>362.110</b>	<b>388.861</b>

### NOTE 9 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS - COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Au 31 décembre 2014, les instruments dérivés de couverture se détaillent comme suit :

EUR' 000	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total Valeur Notionnelle Actif	Juste Valeur Actif
<b>Couverture de Juste Valeur</b>	<b>590</b>	-	-	-	<b>590</b>	-
Dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Dérivés de capitaux propres	590	-	-	-	590	-
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>3.690</b>	-	-	-	<b>3.690</b>	-
Dérivés de change	-	-	-	-	-	-
Dérivés de capitaux propres	3.690	-	-	-	3.690	-
Dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4.280</b>	-	-	-	<b>4.280</b>	-

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

EUR' 000	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total Valeur Notionnelle Passif	Juste Valeur Passif
<b>Couverture de Juste Valeur</b>	<b>148</b>	<b>274.228</b>	<b>452.212</b>	<b>1.648.000</b>	<b>2.374.588</b>	<b>324.934</b>
Dérivés de taux d'intérêt	148	274.228	452.212	1.648.000	2.374.588	324.934
Dérivés de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>328.316</b>	<b>1.197.774</b>	<b>3.155.000</b>	<b>198.000</b>	<b>4.879.090</b>	<b>120.353</b>
Dérivés de change	-	-	-	-	-	-
Dérivés de capitaux propres	-	-	-	-	-	414
Dérivés de taux d'intérêt	328.316	1.197.774	3.155.000	198.000	4.879.090	119.938
<b>Total</b>	<b>328.464</b>	<b>1.472.002</b>	<b>3.607.212</b>	<b>1.846.000</b>	<b>7.253.678</b>	<b>445.287</b>

Au 31 décembre 2013, les instruments dérivés de couverture se détaillent comme suit :

EUR' 000	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total Valeur Notionnelle Actif	Juste Valeur Actif
<b>Couverture de Juste Valeur</b>	<b>590</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>590</b>	<b>891</b>
Dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	885
Dérivés de capitaux propres	590	-	-	-	590	6
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>2.207</b>	<b>488</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2.695</b>	<b>3.454</b>
Dérivés de change	-	-	-	-	-	-
Dérivés de capitaux propres	2.207	488	-	-	2.695	454
Dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	3.000
<b>Total</b>	<b>2.797</b>	<b>488</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3.285</b>	<b>4.345</b>

## ANNEXE

AU 31 DÉCEMBRE 2014

EUR' 000	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total Valeur Notionnelle Passif	Juste Valeur Passif
<b>Couverture de Juste Valeur</b>	<b>1.336</b>	<b>2.151</b>	<b>531.976</b>	<b>683.080</b>	<b>1.218.543</b>	<b>147.170</b>
Dérivés de taux d'intérêt	1.336	2.151	531.976	683.080	1.218.543	147.170
Dérivés de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>480.260</b>	<b>1.212.817</b>	<b>3.228.383</b>	<b>363.000</b>	<b>5.284.460</b>	<b>124.528</b>
Dérivés de change	12.114	-	-	-	12.114	111
Dérivés de capitaux propres	-	-	-	-	-	289
Dérivés de taux d'intérêt	468.146	1.212.817	3.228.383	363.000	5.272.346	124.127
<b>Total</b>	<b>481.596</b>	<b>1.214.968</b>	<b>3.760.359</b>	<b>1.046.080</b>	<b>6.503.003</b>	<b>271.698</b>



# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

### NOTE 10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles au cours des exercices clôturés au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 peuvent être résumés comme suit :

2014 EUR' 000	Valeurs brutes				
	Valeur brute au début de l'exercice	Entrées / Transferts	Sorties / Transferts	Différences de change	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Actifs incorporels	31.384	9.305	(432)	778	41.035
Actifs corporels	37.955	1.883	(7.243)	3.460	36.055
Dont :					
a) Installations techniques	5.178	104	(1.800)	177	3.659
b) Autres installations, mobilier et matériel de bureau	32.777	1.780	(5.443)	3.283	32.396

2013 EUR' 000	Valeurs brutes				
	Valeur brute au début de l'exercice	Entrées / Transferts	Sorties / Transferts	Différences de change	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Actifs incorporels	31.381	10.960	(10.781)	(176)	31.384
Actifs corporels	34.169	8.190	(3.907)	(497)	37.955
Dont :					
a) Installations techniques	5.084	376	(237)	(45)	5.178
b) Autres installations, mobilier et matériel de bureau	29.085	7.814	(3.670)	(452)	32.777



# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Cumul au début de l'exercice	Corrections de valeur				Valeur nette
	Dotations	Cessions / Mise au rebut	Différences de change	Corrections de valeur cumulées et quote-part de provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
(16.806)	(3.586)	147	(486)	(20.731)	20.305
(24.327)	(4.395)	5.549	(2.008)	(25.182)	10.875
(4.481)	(693)	1.781	(220)	(3.613)	46
(19.846)	(3.700)	3.768	(1.788)	(21.567)	10.829

Cumul au début de l'exercice	Corrections de valeur				Valeur nette
	Dotations	Cessions / Mise au rebut	Différences de change	Corrections de valeur cumulées et quote-part de provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
(17.089)	(2.229)	2.287	225	(16.806)	14.578
(25.311)	(3.364)	3.848	500	(24.327)	13.628
(4.504)	(304)	237	90	(4.481)	697
(20.807)	(3.060)	3.611	410	(19.846)	12.931

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

### NOTE 11 - ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS

Les dettes et les avoirs fiscaux se résument de la manière suivante :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
<b>Actifs d'impôts</b>		
Actifs d'impôt exigible	134	-
Actifs d'impôt différé	35.771	35.462
<b>Total</b>	<b>35.905</b>	<b>35.462</b>

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
<b>Passifs d'impôts</b>		
Passifs d'impôt exigible	40.173	29.630
Passifs d'impôt différé	34.724	22.718
<b>Total</b>	<b>74.897</b>	<b>52.348</b>

L'évolution des impôts différés s'explique par :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
<b>Solde net en début de l'exercice</b>	<b>12.744</b>	<b>45.505</b>
Charge au compte de profits et pertes	-	-
Éléments directement imputés aux fonds propres	(11.697)	(32.761)
<b>Solde net en fin de l'exercice</b>	<b>1.047</b>	<b>12.744</b>

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles suivantes :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Autres éléments du résultat global	(280)	11.575
Pertes fiscales reportables	1.327	1.169
<b>Total</b>	<b>1.047</b>	<b>12.744</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

### NOTE 12 - AUTRES ACTIFS

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Compte de règlement relatif aux opérations sur titre	274.448	353.075
Commissions à recevoir	2.146	169.179
Autres produits à recevoir	89.813	66.911
Débiteurs divers	132.849	76.697
Dépôts de garanties versés	538.094	-
Charges comptabilisées d'avance	2.974	4.237
<b>Total</b>	<b>1.040.324</b>	<b>670.099</b>

### NOTE 13 - PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Le détail par nature des passifs financiers détenus à des fins de transaction se présente de la façon suivante :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Dérivés détenus à des fins de transaction	146.150	238.047
Dettes liées à des ventes à découvert d'actifs financiers	1	1
Titres de dette (y compris les obligations avec intention de rachat à court terme)	438.980	3.375.402
<b>Total</b>	<b>585.131</b>	<b>3.613.450</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Le tableau ci-dessous détaille la répartition des dérivés détenus à des fins de transaction au 31 décembre 2014 :

EUR' 000	JUSQU'À 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS À 1 AN
<b>Dérivés de change</b>		
Contrats à terme	24.472.652	517.605
Options	487.932	147.580
SWAP	43.185	105.576
Autres	2.620.584	-
FX future	2.517	-
<b>Total</b>	<b>27.626.870</b>	<b>770.761</b>
<b>Dérivés de taux d'intérêt</b>		
Contrats de taux d'intérêt	3.347.463	1.099.697
Options	3.000	1.647
<b>Total</b>	<b>3.350.463</b>	<b>1.101.344</b>
<b>Dérivés sur titres de propriétés</b>		
Options sur actions	162.905	299.097
Futures	49.597	-
<b>Total</b>	<b>212.502</b>	<b>299.097</b>
<b>Dérivés sur matières premières</b>		
	4.543	122.780
<b>Total des dérivés</b>	<b>31.194.379</b>	<b>2.293.982</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

PLUS D'1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL VALEUR NOTIONNELLE	JUSTE VALEUR
272.295	-	25.262.552	4.010
16.757	117.945	770.214	16.353
317.487	-	466.248	6.833
-	-	2.620.584	-
-	-	2.517	-
<b>606.540</b>	<b>117.945</b>	<b>29.122.116</b>	<b>27.196</b>
1.678.685	618.825	6.744.670	41.113
23.107	-	27.754	2
<b>1.701.792</b>	<b>618.825</b>	<b>6.772.424</b>	<b>41.115</b>
48.211	550	510.763	16.736
-	-	49.597	-
<b>48.211</b>	<b>550</b>	<b>560.360</b>	<b>16.736</b>
278.439	-	405.762	46.281
<b>2.634.981</b>	<b>737.320</b>	<b>36.860.662</b>	<b>146.150</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Le tableau ci-dessous détaille la répartition des dérivés détenus à des fins de transaction au 31 décembre 2013 :

EUR' 000	JUSQU'À 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS À 1 AN
<b>Dérivés de change</b>		
Contrats à terme	19.586.050	535.525
Options	3.039.523	727.369
SWAP	92.295	194.248
Autres	1.887.906	-
<b>Total</b>	<b>24.605.774</b>	<b>1.457.142</b>
<b>Dérivés de taux d'intérêt</b>		
Contrats de taux d'intérêt	4.867.253	1.711.953
Options	8.946	-
<b>Total</b>	<b>4.876.199</b>	<b>1.711.953</b>
<b>Dérivés sur crédit</b>		
CDS	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dérivés sur titres de propriétés</b>		
Options sur actions	383.894	232.568
Futures	137.927	-
<b>Total</b>	<b>521.821</b>	<b>232.568</b>
<b>Dérivés sur matières premières</b>		
	<b>50.053</b>	<b>542.978</b>
<b>Total des dérivés</b>	<b>30.053.847</b>	<b>3.944.641</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

PLUS D'1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL VALEUR NOTIONNELLE	JUSTE VALEUR
192.365	-	20.313.940	13.387
2.390.901	144.173	6.301.966	43.951
318.387	-	604.930	6.929
-	-	1.887.906	-
<b>2.901.653</b>	<b>144.173</b>	<b>29.108.742</b>	<b>64.267</b>
1.313.764	487.600	8.380.570	96.168
33.285	-	42.231	310
<b>1.347.049</b>	<b>487.600</b>	<b>8.422.801</b>	<b>96.478</b>
-	-	-	-
-	-	-	-
46.439	550	663.451	52.902
-	-	137.927	-
<b>46.439</b>	<b>550</b>	<b>801.378</b>	<b>52.902</b>
72.153	-	665.184	24.400
<b>4.367.294</b>	<b>632.323</b>	<b>38.998.105</b>	<b>238.047</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

### NOTE 14 - PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

Le détail par nature des passifs financiers évalués au coût amorti se présente de la façon suivante :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Dépôts d'établissements de crédit	17.809.099	20.324.126
Dépôts (autres que ceux d'établissements de crédit)	11.937.979	12.933.618
Titres de dettes	862.811	969.623
Passifs subordonnés	450.003	250.003
Autres passifs financiers	7.742	-
<b>Total</b>	<b>31.067.634</b>	<b>34.477.370</b>

#### 14.1 Dépôts d'établissement de crédit

Les dépôts interbancaires se détaillent de la manière suivante :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Dépôts à vue	494.691	721.293
Dépôts à terme	13.207.103	13.289.079
Dépôts remboursables avec préavis	4.049.667	5.581.300
Autres dépôts	57.638	732.454
<b>Total</b>	<b>17.809.099</b>	<b>20.324.126</b>

La structure par échéance des dettes envers des établissements de crédit se présente comme suit :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
À moins de trois mois	13.254.846	14.406.251
De trois mois à un an	3.453.897	2.839.554
De un à cinq ans	608.051	499.458
À plus de cinq ans	492.305	2.578.863
<b>Total</b>	<b>17.809.099</b>	<b>20.324.126</b>



# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

### 14.2 Dépôts (autres que ceux d'établissement de crédit)

Les dépôts envers la clientèle se présentent comme suit :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Dépôts à vue	4.145.805	3.853.320
Dépôts à terme	5.064.266	6.711.002
Dépôts remboursables avec préavis	2.705.906	2.179.283
Autres dépôts	22.002	190.013
<b>Total</b>	<b>11.937.979</b>	<b>12.933.618</b>

La structure par échéance des dettes envers la clientèle se présente comme suit :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
À moins de trois mois	9.847.746	10.138.625
De trois mois à un an	1.307.963	1.991.067
De un à cinq ans	772.270	751.826
À plus de cinq ans	10.000	52.100
<b>Total</b>	<b>11.937.979</b>	<b>12.933.618</b>

### 14.3 Titres de dettes

Les titres de dettes se présentent comme suit :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Obligations émises non convertibles	183.633	232.955
Autres	679.178	736.668
<b>Total</b>	<b>862.811</b>	<b>969.623</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

La structure par échéance des dettes représentées par un titre se présente comme suit :

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
	<b>EUR' 000</b>	<b>EUR' 000</b>
À moins de trois mois	67.606	9.232
De trois mois à un an	162.038	276.853
De un à cinq ans	632.256	681.425
À plus de cinq ans	911	2.113
<b>Total</b>	<b>862.811</b>	<b>969.623</b>

#### 14.4 Passifs subordonnés

Au 31 décembre 2014, la Banque a contracté deux emprunts subordonnés pour un nominal total de 450.000 milliers d'EUR auprès de sociétés du groupe Société Générale, dont les conditions sont énumérées ci-dessous :

<b>Montant</b>	<b>Devise</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Échéance initiale</b>
50.000.000	EUR	Euribor 6 mois +0,8%	29 décembre 2015
400.000.000	EUR	Euribor 3 mois +3,098%	24 décembre 2019

Le 24 décembre 2014 la Banque a augmenté de 200.000 milliers d'EUR le montant de ses emprunts subordonnés.

L'emprunt pourra être remboursé par anticipation à la demande de la Banque sous réserve d'un préavis de trois mois. Ce préavis devra être notifié au prêteur et à la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Au cas où la Commission de Surveillance du Secteur Financier signifierait un refus, l'emprunt ne pourrait pas être remboursé par anticipation. À ce jour, il n'est pas prévu de recourir à un remboursement par anticipation.

Le contrat d'emprunt est assorti de clauses de subordination inconditionnelle. À maturité, le remboursement de l'emprunt subordonné sera soumis à l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les charges d'intérêt relatives aux passifs subordonnés s'élèvent à 7.525 milliers d'EUR pour l'exercice 2014 (2013 : 7.503 milliers d'EUR).

Au 31 décembre 2014, un montant total de 345.406 milliers d'EUR est assimilé aux fonds propres complémentaires dans le cadre du calcul du ratio de l'adéquation des fonds propres (2013 : 250.000 milliers d'EUR).

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

### NOTE 15 - PROVISIONS

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Provisions pour litiges	15.601	11.597
Provisions pour restructurations	5.434	-
Provisions avantage au personnel	44.971	35.789
Provisions prudentielles :		
- Provision forfaitaire	30.000	30.000
- Provision AGDL	5.759	6.291
Provision au titre des postes spéciaux avec une quote-part de réserves	17.255	17.255
Fonds pour risques bancaires généraux	2.251	2.251
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>121.271</b>	<b>103.183</b>

Au 31 décembre 2014, l'intégralité de la provision forfaitaire couvre des risques de crédit hors bilan, des risques de marché et des charges probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou à la date de leur survenance. Dans la mesure où elle ne vise pas à corriger la valeur de position bilantaire, elle est donc enregistrée au passif du bilan en « Autres provisions ».

Les mouvements sur provision se présentent comme suit :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	103.183	81.387
Dotations	22.510	25.370
Reprise	(1.110)	(2.436)
Utilisation	(12.335)	(2.898)
Variation cours devises	412	(626)
Transfert	3.109	130
Engagements postérieurs à l'emploi	5.502	2.256
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>121.271</b>	<b>103.183</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

### 15.1 Régime de retraite

#### Plan à prestations définies

La Banque offre un régime de retraite complémentaire à prestations définies à l'ensemble du personnel admissible de son siège social au Luxembourg.

En vertu du régime de pension à prestation définie, il est prévu de verser une pension complémentaire à la pension d'état luxembourgeoise à partir de l'âge de 65 ans. L'objectif du plan de pension de l'entreprise est d'accorder pour une carrière de 35 années, des prestations de l'ordre de 60% du salaire de fin de carrière, y compris la sécurité sociale luxembourgeoise.

Plus particulièrement, pour 35 années de service dans l'entreprise, la prestation de retraite sera égale à 8,33% de la partie du salaire pensionable final limitée au plafond pension plus 62,5% de la partie du salaire pensionable final qui dépasse ce plafond. Le salaire pris en considération est le salaire annuel de base. La prestation de pension est une rente prévue réversible pour 60% au profit du conjoint survivant après la retraite.

Le plan permet le versement d'un capital en lieu et place de la rente complémentaire de retraite prévue. De par sa nature, ce plan de retraite à prestation définie expose la société SGBT à certains risques actuariels associés tels que le risque d'investissement, le risque de taux, la longévité, l'inflation et l'effet de l'augmentation de la masse salariale.

- **Le risque d'investissement** : La valeur actuelle de l'engagement en prestation définie est calculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence aux taux des obligations d'entreprises de haute qualité. Si le rendement des avoirs du plan est inférieur à ce taux, cela créera un déficit du régime. Les avoirs du régime se limitent à ceux d'une assurance de groupe réduite qui bénéficie d'un rendement garanti auprès d'un assureur.
- **Le risque de taux** : Une diminution du taux d'intérêt des obligations va accroître les engagements du plan.
- **Le risque de longévité** : La valeur actuelle de l'engagement de pension est calculée compte tenu de tables de mortalité estimées. L'objectif étant de refléter au mieux la mortalité des participants au plan de pension. Cependant une augmentation de l'espérance de vie des participants augmentera les engagements du plan.
- **Le risque d'augmentation salariale** : La valeur actuelle de l'engagement de pension est calculée en supposant une augmentation future des salaires des participants au plan. Toute augmentation future supérieure à l'estimée va faire augmenter les engagements du plan.
- **Le risque d'inflation** : Le taux d'inflation influence directement l'évolution des salaires et du plafond pension. Une augmentation de ce taux se répercutera par une augmentation de la valeur actuelle des engagements de pension.

Les risques relatifs aux prestations versées aux bénéficiaires en cas de décès du participant au plan avant l'âge de la retraite sont assurés auprès d'une compagnie d'assurances.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

L'entreprise a procédé à l'évaluation des engagements de pension du plan au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014 conformément à la norme comptable internationale IAS19R.

La valeur actuelle de l'engagement de pension en prestation définie, ainsi que le coût de pension relatif à une année de service ont été mesurés en utilisant la méthode actuarielle appelée « projected unit credit method ».

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination des engagements de pension sont résumées ci-dessous :

	2014		2013	
Taux d'actualisation	2,30%		3,50%	
Taux d'inflation	1,90%		1,90%	
Taux de rendement attendu	N/A		N/A	
Croissance des salaires - hors indexation	Age	Taux	Age	Taux
	< 35 ans	3,50%	< 35 ans	3,50%
	35 ans <= âge < 45 ans	2,50%	35 ans <= âge < 45 ans	2,50%
	45 ans <= âge < 55 ans	1,50%	45 ans <= âge < 55 ans	1,50%
	55 ans <= âge < 65 ans	0,50%	55 ans <= âge < 65 ans	0,50%

Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre de l'année considérée est basé sur la courbe des taux des obligations d'entreprise notées AA.

Cette courbe est observée en octobre au moyen de l'indice Merrill Lynch.

L'observation de la courbe à fin décembre fait apparaître un taux d'actualisation de 2,00%.

L'utilisation de ce taux pour la détermination du montant à provisionner aurait entraîné une augmentation de la provision de 1.990 milliers d'EUR (par contrepartie d'une augmentation des écarts actuariels).

La norme IAS19R impose de prendre ce même taux pour le rendement attendu. Les taux d'inflation utilisés correspondent aux objectifs à longs termes des banques centrales de la zone Euro.

Au 31 décembre 2014, le coût des services rendus et les intérêts nets sur le passif (actif) net sont renseignés à la rubrique « charges de personnel » au compte de profits et pertes.

Depuis l'adoption de la norme IAS 19R, la méthode du « corridor » a été abandonnée : les gains actuariels nets sont comptabilisés pour leur montant total au passif du bilan.

Les réévaluations du passif (de l'actif) net sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Les montants qui composent le résultat global relatif au plan de pension s'établissent de la manière suivante :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Coût des services rendus		
- Coût des services rendus au cours de l'exercice	2.527	2.562
- Coût des services passés et le profit ou la perte résultant d'une liquidation	-	-
Les intérêts nets sur le passif (actif) net	924	797
<b>Montants à comptabiliser en résultat net</b>	<b>3.451</b>	<b>3.359</b>
Réévaluation du passif (de l'actif) net à comptabiliser dans les autres éléments du résultat global		
- Effet dû aux modifications des hypothèses démographiques	-	-
- Effet dû aux modifications des hypothèses financières	6.621	(889)
- Effet des ajustements dû à l'expérience	(1.667)	(178)
- Rendement des actifs à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	(1)	(5)
- Rendement des actifs de couverture à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	26	4
<b>Montant à comptabiliser en autres éléments du résultat global</b>	<b>4.979</b>	<b>(1.068)</b>
<b>Total</b>	<b>8.430</b>	<b>2.291</b>

Les passifs du plan de pension selon IAS19R se décomposent comme suit :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Obligation au titre des prestations définies	37.024	27.660
Juste valeur des actifs du régime	(356)	(400)
<b>Situation au 31 décembre des passifs</b>	<b>36.668</b>	<b>27.260</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Au 31 décembre 2014, le stock des écarts actuariels se composait comme suit :

	2014 EUR' 000
<b>Stock au 31 décembre 2008</b>	<b>(453)</b>
Variation nette 2009	3.422
<b>Stock au 31 décembre 2009</b>	<b>2.969</b>
Variation nette 2010	6.506
<b>Stock au 31 décembre 2010</b>	<b>9.475</b>
Variation nette 2011	(3.901)
<b>Stock au 31 décembre 2011</b>	<b>5.574</b>
Variation nette 2012	(2.109)
<b>Stock au 31 décembre 2012</b>	<b>3.465</b>
Variation nette 2013	(1.068)
<b>Stock au 31 décembre 2013</b>	<b>2.397</b>
Variation nette 2014	4.978
<b>Stock au 31 décembre 2014</b>	<b>7.375</b>

Le rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture de l'obligation au titre des prestations définies pour l'année en cours se présente comme suit :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
<b>Obligation au titre des prestations définies - Ouverture</b>	<b>27.660</b>	<b>26.008</b>
Coût des services rendus	2.527	2.562
Charge d'intérêt	973	845
Les prestations payées	(1.681)	(1.243)
Transfert entre entités du groupe	2.591	555
Réévaluation - écarts actuariels	-	-
Effet dû aux modifications des hypothèses démographiques	-	-
Effet dû aux modifications des hypothèses financières	6.621	(889)
Effet de l'ajustement dû à l'expérience	(1.667)	(178)
<b>Obligation au titre des prestations définies - Clôture</b>	<b>37.024</b>	<b>27.660</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Le rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture de la juste valeur des actifs pour l'année en cours se présente comme suit :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
<b>Juste valeur des actifs - Ouverture</b>	<b>401</b>	<b>486</b>
Produit d'intérêts	15	16
Les cotisations de l'employeur	1.686	1.137
Les prestations payées	(1.781)	(1.243)
Transfert entre entités du groupe	34	-
Rendement des actifs à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	1	5
<b>Juste valeur des actifs - Clôture</b>	<b>356</b>	<b>401</b>

La répartition par catégorie d'actifs de la juste valeur des actifs à la fin de la période de comptabilisation se présente comme suit :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Contrat d'assurances	356	401
<b>Juste valeur des actifs - Clôture</b>	<b>356</b>	<b>401</b>

La juste valeur des actifs est constituée par les réserves mathématiques d'anciens contrats d'assurance de groupe qui ne sont plus alimentés par de nouvelles contributions depuis 1997. Ces contrats d'assurance réduits bénéficient d'un rendement garanti par l'assureur.

Les actifs détenus ne sont pas cotés sur un marché actif.



# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Le rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture de la juste valeur des droits à remboursement pour l'année en cours se présente comme suit :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
<b>Juste valeur des droits à remboursement - Ouverture</b>	<b>971</b>	<b>991</b>
Produit d'intérêts	34	33
Cotisations de l'employeur	-	-
Prestations remboursées	(331)	(49)
Transfert entre entités du groupe	14	-
Rendement des droits à remboursement à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	(26)	(4)
<b>Juste valeur des actifs - Clôture</b>	<b>662</b>	<b>971</b>

Pour quelques affiliés, il reste des contrats de réassurance de couverture des promesses de pension. Pour ces contrats réduits, la Banque est à la fois le preneur et le bénéficiaire. Lorsque l'affilié atteint l'âge de la retraite, l'assureur verse la prestation garantie à la Banque. Ces montants sont ensuite utilisés par la Banque pour honorer les avantages retraite promis.

### Test de sensibilité aux hypothèses retenues

Les hypothèses actuarielles significatives pour la détermination des engagements de pension sont les taux d'actualisation, d'inflation et de croissance des salaires futurs.

Des analyses de sensibilité du calcul à ces hypothèses clés prises individuellement ont été réalisées à la même date de calcul, à savoir le 31 décembre 2014 et en utilisant la même méthode de projection (projected unit credit method).

Si le taux d'actualisation augmente de 1%, la valeur actuelle de l'obligation de pension diminuera de 6.047 milliers d'EUR, soit 15,54%. Par contre s'il diminue de 1%, elle augmentera de 7.581 milliers d'EUR, soit 19,48%.

Si l'inflation augmente de 1%, la valeur actuelle de l'obligation de pension augmentera de 6.703 milliers d'EUR, soit 17,23%.

Enfin, si le taux d'augmentation salariale augmente de 1%, la valeur actuelle de l'obligation de pension augmentera de 23.737 milliers d'EUR, soit 61,01%.

L'analyse de sensibilité sur les hypothèses prises individuellement n'est pas représentative de l'effet que pourrait avoir une analyse de sensibilité effectuée sur des variations combinées des hypothèses.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

### Financement du plan

La législation au Luxembourg n'oblige pas les entreprises à externaliser les engagements de pension au sein d'un fonds de pension ou d'une assurance de groupe.

Le régime de retraite de la Banque est financé directement par le versement des prestations lorsque celles-ci deviennent exigibles. Afin de pouvoir verser les prestations attendues, la Banque constitue des réserves comptables au passif de son bilan. Le plan de pension peut être vu comme un plan de pension financé en interne. Le passif du plan de pension est reconnu dans le bilan de l'entreprise, tandis que l'actif du plan de pension est intégré dans les actifs qui servent au métier de l'entreprise. En cas d'insolvabilité de l'entreprise, un mécanisme de protection des droits de pension est prévu dans le cadre du fonds de protection Allemand de l'insolvabilité des entreprises (« Pensionssicherungsverein » - PSV). Enfin, pour les membres du personnel engagés avant 1997, une petite partie de l'engagement de pension est financée au sein d'une ancienne assurance de groupe qui n'est plus alimentée par de nouvelles contributions. En outre, il existe aussi une réserve d'assurance de couverture réduite.

La durée de l'obligation au titre de prestation définie est de 19 années. Le montant attendu des prestations à verser aux bénéficiaires du plan de pension par la Banque s'élève à 447 milliers d'EUR.

### 15.2 Avantages au personnel - Primes d'ancienneté

Une prime qui est fonction de l'ancienneté du travailleur est octroyée au personnel. L'engagement relatif à cet avantage au personnel a également été évalué selon la norme IAS 19R. Pour ce type d'avantage, les écarts actuariels sont reconnus immédiatement dans le compte de profits et pertes.

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination des engagements des primes d'ancienneté sont résumées ci-dessous :

	2014		2013	
Taux d'actualisation	1,80%		2,90%	
Taux d'inflation	1,90%		1,90%	
Taux de rendement attendu	N/A		N/A	
Croissance des salaires - hors indexation	Age	Taux	Age	Taux
	< 35 ans	3,50%	< 35 ans	3,50%
	35 ans <= âge < 45 ans	2,50%	35 ans <= âge < 45 ans	2,50%
	45 ans <= âge < 55 ans	1,50%	45 ans <= âge < 55 ans	1,50%
	55 ans <= âge < 65 ans	0,50%	55 ans <= âge < 65 ans	0,50%

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Le coût lié aux primes d'ancienneté renseigné à la rubrique « charges de personnel » au compte de profits et pertes se décompose comme suit :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Coût des services rendus	381	354
Coût financier	90	74
Ecart actuariel	404	35
<b>Total</b>	<b>875</b>	<b>463</b>

Les mouvements sur le passif des primes d'ancienneté calculés selon la norme IAS 19R se composent comme suit :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier des passifs</b>	<b>2.962</b>	<b>2.621</b>
Dépenses nettes au compte de profits et pertes	875	463
Prestations payées	(138)	(122)
Transfert entre entités du groupe	395	-
<b>Situation au 31 décembre des passifs</b>	<b>4.094</b>	<b>2.962</b>

Au titre de l'exercice 2015, le coût de l'avantage prime d'ancienneté selon la norme IAS 19R est estimé à 573 milliers d'EUR.

### NOTE 16 - AUTRES PASSIFS

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Dettes relatives aux opérations sur titres	255.240	411.313
Autres charges à payer	83.525	78.289
Autres créditeurs	22.170	65.188
Dettes relatives aux avantages du personnel	7.397	5.476
Autres produits perçus d'avance	1.646	7.959
<b>Total</b>	<b>369.978</b>	<b>568.225</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

### NOTE 17 - CAPITAUX PROPRES

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Capital	1.389.043	1.389.043
Prime d'émission	2.817	2.817
Réserve de réévaluation	207.736	162.278
Réserve légale	138.905	133.356
Réserves libres dont réserve spéciale pour réduction de l'impôt sur la fortune	222.870	204.036
Résultats reportés	561.876	585.443
Résultat de l'exercice	610.327	311.816
<b>Total</b>	<b>3.133.574</b>	<b>2.788.789</b>

#### a) Capital appelé versé

Le 4 mai 2000, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque a décidé, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, de convertir le capital de LUF 7.200.090.459 en euro et de le porter à EUR 179.043.102. En conséquence, le capital a été augmenté par incorporation de réserves libres à concurrence d'EUR 557.522. Au 31 décembre 2001, le capital souscrit s'élève à EUR 179.043.102 et est constitué de 1.420.977 actions nominatives d'une valeur nominale d'EUR 126 chacune.

Le 13 novembre 2002, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'augmenter les fonds propres de EUR 502.815.976, dans un premier temps par le biais d'une augmentation de capital de EUR 252.656.208 par apport en nature avec création de 2.005.208 actions nouvelles et, par la suite, par incorporation au capital d'une partie de la prime d'émission, soit EUR 247.343.670, assortie de la création de 1.963.045 actions nouvelles.

L'assemblée générale extraordinaire du 6 octobre 2004 a approuvé l'augmentation de capital par émission de 2.507.019 nouvelles actions assorties d'une prime d'émission et du versement d'une soulte en rémunération de l'apport par Sogeparticipations S.A. d'une part représentative du capital de Société Générale Structured Finance Ireland Ltd. Il en a résulté une augmentation de capital d'EUR 315.884.394, une prime d'émission d'EUR 184.115.606 et une soulte d'EUR 100.000.

L'affectation au capital de la prime d'émission à hauteur d'EUR 184.115.358 a également été décidée lors de cette assemblée générale.

L'assemblée générale extraordinaire du 21 juillet 2009 a décidé d'augmenter le capital de EUR 209.999.916 par émission de 1.666.666 nouvelles actions de EUR 126 chacune, assorties d'une prime d'émission de EUR 84 par action.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Au 31 décembre 2014, le capital souscrit s'élève à EUR 1.389.042.648 et est constitué de 11.024.148 actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 126 chacune.

### b) Primes d'émission

Le montant total des primes d'émission s'élève à EUR 2.816.500.

### c) Réserves

#### i) Réserve légale

Conformément aux dispositions légales, 5% du bénéfice net de l'exercice doit être affecté à une réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10% du capital souscrit et libéré. La réserve légale n'est pas disponible pour la distribution de dividendes. Au 31 décembre 2014, la réserve légale atteint 10% du capital et s'élève à 138.905 milliers d'EUR (2013 : 133.356 milliers d'EUR).

#### ii) Réserve spéciale pour réduction de l'impôt sur la fortune

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013, la Banque a réduit la charge de l'Impôt sur la Fortune (« IF ») en accord avec la législation fiscale, c'est-à-dire en constituant une réserve indisponible (dans le poste « Autres réserves ») pour un montant correspondant à cinq fois le montant de l'IF exigible. Le solde de la réserve indisponible pour l'impôt sur la fortune s'élève à 222.870 milliers d'EUR au 31 décembre 2014, contre 204.036 milliers d'EUR au 31 décembre 2013. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant celle de l'imputation de l'IF sur l'IRC.

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
2008	-	33.446
2009	24.138	24.138
2010	31.415	31.415
2011	52.484	52.484
2012	62.553	62.553
2013	52.280	-
<b>Total</b>	<b>222.870</b>	<b>204.036</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

### iii) Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation est composée des éléments suivants :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Conversion de monnaies étrangères	(7.656)	896
Couvertures de flux de trésorerie	(67.570)	(58.667)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	290.106	221.966
Autres éléments	67	-
Écart actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	(7.211)	(1.917)
<b>Total</b>	<b>207.736</b>	<b>162.278</b>

### NOTE 18 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- Le niveau 1 reprend les évaluations basées sur des prix publiés sur des marchés actifs. Aucun modèle ou technique d'évaluation n'est utilisé ;
- Le niveau 2 fait appel à des modèles et des techniques d'évaluation qui utilisent des paramètres observables sur un marché actif ;
- Les évaluations basées sur des données non observables, hors d'un marché actif, sont classées dans le niveau 3.



# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Les tableaux ci-après reprennent le classement des justes valeurs (hors intérêts courus), en fonction de la catégorie d'évaluation :

<b>31 décembre 2014</b> <b>EUR' 000</b>	<b>NIVEAU 1</b>
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>	
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	449.096
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	-
Actifs financiers disponibles à la vente	4.291.247
Dérivés - Comptabilité de couverture	-
<b>Total</b>	<b>4.740.343</b>
<b>Passifs financiers évalués à la juste valeur</b>	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	438.980
Dérivés - Comptabilité de couverture	-
<b>Total</b>	<b>438.980</b>

<b>31 décembre 2013</b> <b>EUR' 000</b>	<b>NIVEAU 1</b>
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>	
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	647.987
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	248.129
Actifs financiers disponibles à la vente	3.177.617
Dérivés - Comptabilité de couverture	-
<b>Total</b>	<b>4.073.733</b>
<b>Passifs financiers évalués à la juste valeur</b>	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3.375.402
Dérivés - Comptabilité de couverture	-
<b>Total</b>	<b>3.375.402</b>



# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
132.159	-	581.255
-	-	-
306.082	3.544.304	8.141.631
1.189	-	1.189
<b>439.430</b>	<b>3.544.304</b>	<b>8.724.075</b>
146.150	-	585.131
445.287	-	445.287
<b>591.437</b>	-	<b>1.030.418</b>

NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
179.612	-	827.599
-	-	248.219
221.583	3.027.950	6.393.577
4.345	-	4.345
<b>405.540</b>	<b>3.027.950</b>	<b>7.473.740</b>
238.047	-	3.613.450
271.698	-	<b>271.698</b>
<b>509.745</b>	-	<b>3.885.147</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

### NOTE 19 - INTÉRÊTS REÇUS ET PRODUITS ASSIMILÉS ET INTÉRÊTS PAYÉS ET CHARGES ASSIMILÉES

Le détail des intérêts reçus et produits assimilés et intérêts payés et charges assimilées par nature d'instruments financiers générant des profits et pertes d'intérêts se présente comme suit :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
<b>Intérêts reçus et produits assimilés</b>		
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	354	1.037
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	3.017	4.300
Actifs financiers disponibles à la vente	119.012	87.042
Prêts et créances	663.332	775.533
Placements détenus jusqu'à leur échéance	14.892	16.292
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	17.625	18.259
Autres actifs	102	64
<b>Total</b>	<b>818.334</b>	<b>902.527</b>
<b>Intérêts payés et charges assimilées</b>		
Passifs financiers évalués au coût amorti	(485.993)	(536.729)
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	(132.787)	(144.926)
Autres passifs	(14.045)	(2.686)
<b>Total</b>	<b>(632.825)</b>	<b>(684.341)</b>
<b>Marge nette d'intérêts</b>	<b>185.509</b>	<b>218.186</b>

### NOTE 20 - PRODUITS DE DIVIDENDES

Les produits de dividendes proviennent exclusivement d'actifs financiers disponibles à la vente pour un total de 180.362 milliers d'EUR (2013 : 238.360 milliers d'EUR).

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

### NOTE 21 - COMMISSIONS PERÇUES ET VERSÉES

La répartition par nature des commissions perçues et payées se détaille comme suit :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
<b>Commissions perçues</b>		
Fonction de gestion	33.381	34.501
Activités liées aux fonds d'investissement	20.208	19.100
Corporate Finance	11.898	9.416
Opérations sur titres	110.108	101.255
Produits sur engagement de garanties données	53.308	49.993
Autres	63.389	48.311
<b>Total</b>	<b>292.292</b>	<b>262.576</b>
<b>Commissions versées</b>		
Opérations sur titres	(88.462)	(74.867)
Charges sur engagement de garanties reçues	(4.012)	(3.840)
Autres	(18.342)	(15.168)
<b>Total</b>	<b>(110.816)</b>	<b>(93.875)</b>
<b>Marge nette de commissions</b>	<b>181.476</b>	<b>168.701</b>

### NOTE 22 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Plus-values nettes de cession	3.184	1.432
Pertes de valeur sur titres à revenu variable	(17.249)	(125.200)
<b>Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente</b>	<b>(14.065)</b>	<b>(123.768)</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Tous les intérêts reçus et payés sur ces instruments financiers sont comptabilisés dans les résultats d'intérêts. La réévaluation à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée dans les capitaux propres via les réserves de réévaluation.

Les pertes de valeur constatées durant l'année 2013 sur les actifs financiers disponibles à la vente proviennent des dépréciations sur les participations détenues dans GENERAS (113.000 milliers d'EUR) et SGSS (12.200 milliers d'EUR).

Une perte de valeur complémentaire a été constatée en 2014 sur GENERAS (17.200 milliers d'EUR).

Les pertes de valeur sur GENERAS font suite à la remontée de dividendes pour un montant similaire, lequel est enregistré en « produits de dividendes ».

### NOTE 23 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes sur instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes par type d'instruments financiers :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Instruments de capitaux propres et dérivés liés	7.208	10.032
Instruments de taux d'intérêt et dérivés liés	110.206	13.137
Opérations de change	26.907	46.681
Instruments de risque de crédit et dérivés liés	1.955	(25.840)
Matières premières et dérivés liés	5.076	2.281
<b>Résultat net sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>151.352</b>	<b>46.291</b>
<b>Résultat net sur instruments de couverture</b>	<b>2.606</b>	<b>(15.198)</b>
<b>Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur sur option</b>	<b>(46.846)</b>	<b>(1.835)</b>
<b>Gains ou pertes nets réalisés sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>107.112</b>	<b>29.258</b>

Tous les intérêts reçus et payés sur les instruments financiers sont comptabilisés dans les résultats d'intérêts. Les gains et pertes susmentionnés incluent la réévaluation à la juste valeur de ces instruments financiers ainsi que les profits et pertes réalisés lors de la cession.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

### NOTE 24 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Les gains nets sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes s'élèvent au 31 décembre 2014 à 93.173 milliers d'EUR (2013 : gain de 20.828 milliers d'EUR).

Tous les intérêts reçus et payés sur ces instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes sont comptabilisés dans les résultats d'intérêts.

Seuls les résultats réalisés liés aux ventes de ces instruments sont inclus dans ce poste.

### NOTE 25 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Commissions et produits d'assurance vie	5	10
Autres produits d'exploitation bancaire	1.124	484
Produit de refacturation d'impôts	59.337	56.993
Autres produits divers (activités non bancaires)	341	151
Produit de refacturation intra-groupe sur frais généraux	-	25.136
Reprise évaluation frais de personnel	8.476	6
Récupération de créance	657	3.120
Plus-values de cessions d'immobilisations d'exploitation	89	-
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>70.029</b>	<b>85.900</b>

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Autres charges d'exploitation bancaire	(5.069)	(1.844)
Autres charges diverses	(2.930)	(2.907)
Créances irrécupérables non couvertes	(244)	(5.967)
TVA	(1.784)	6
Impôts et taxes divers	(56)	(67)
Taxes et impôts liés aux locaux	(145)	(234)
Cessions d'immobilisations	(16)	(1)
Indemnisations et provisions pour litiges	(10.800)	(2.919)
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>(21.044)</b>	<b>(13.933)</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Le produit de refacturation d'impôts résulte de la refacturation par la Banque, en tant que société faitière, de la charge d'impôts vers les sociétés bénéficiaires faisant partie de l'intégration fiscale et redevables de cette charge au titre de leur résultat taxable.

Les produits de refacturations intra-groupe sur frais généraux sont désormais compris dans la rubrique « frais généraux et administratifs », en autres frais généraux et administratifs.

Les autres charges opérationnelles diverses incluent notamment, le cas échéant, les dotations aux provisions destinées à couvrir des charges dont la nature n'est pas directement liée à la conduite des activités bancaires. Les provisions et corrections de valeur destinées à couvrir des charges inhérentes à l'activité bancaire (risque de crédit et pertes opérationnelles y compris le coût des litiges qui peuvent en résulter) sont quant à elles reprises au poste « Coût net du risque » (note 28).

### NOTE 26 - FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel se détaillent comme suit :

	<b>2014</b> <b>EUR' 000</b>	<b>2013</b> <b>EUR' 000</b>
Rémunérations et salaires	(121.741)	(108.379)
Sécurité sociale, assurance sociale et assurances complémentaires	(11.006)	(10.391)
Charges liées aux retraites	(5.740)	(5.060)
Dépenses de personnel intérimaire	(3.961)	(2.360)
Avantages du personnel liés au plan d'intéressement	(1.820)	(744)
Autres frais	(7.891)	(6.765)
<b>Total</b>	<b>(152.159)</b>	<b>(133.699)</b>

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés de la Banque sont situés au Luxembourg. Ils regroupent notamment l'assurance pension obligatoire des régimes de retraite nationaux. La Banque offre également un régime de retraite complémentaire à prestations définies (voir note 15).

Les charges sur ces régimes sont en 2014 de 5.600 milliers d'EUR (2013 : 5.060 milliers d'EUR).

Au cours de l'exercice 2014, la Banque a employé en moyenne 958 personnes pour le siège à Luxembourg, 47 personnes pour la Succursale de Singapour, 14 pour la Succursale de Hong Kong et 22 pour la Succursale de Dubaï.

Au cours de l'exercice 2013, la Banque a employé en moyenne 874 personnes pour le siège à Luxembourg, 259 personnes pour la Succursale de Singapour, 85 pour la Succursale de Hong Kong et 39 pour la Succursale de Dubaï.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Le personnel se répartit comme suit :

Catégorie	2014	2013
Direction	15	18
Cadres supérieurs	222	306
Employés	804	933
<b>Total</b>	<b>1.041</b>	<b>1.257</b>

Aux 31 décembre 2014 et 2013, il n'y a pas eu d'engagement de pension octroyé à des anciens membres de la Direction ni de garanties données ni d'avances et crédits accordés aux membres de la Direction et des organes de gouvernance.

Au 31 décembre 2014, la rémunération allouée aux membres de la Direction s'élève à 9 406 milliers d'EUR (2013 : 5.943 milliers d'EUR).

Aux 31 décembre 2014 et 2013, aucune rémunération n'a été versée aux membres de l'organe d'administration dans le cadre de leur mandat.

### NOTE 27 - FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

Le détail des frais généraux et administratifs se présente comme suit :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Charges informatiques et de télécommunication	(31.874)	(28.195)
Marketing, publicités et relations publiques	(1.145)	(1.266)
Honoraires professionnels	(17.021)	(10.569)
Locations simples	(21.157)	(13.800)
Réparation et entretien	(962)	(837)
Autres frais généraux et administratifs	(29.520)	(48.873)
<b>Total</b>	<b>(101.679)</b>	<b>(103.540)</b>

Les autres frais généraux et administratifs représentent essentiellement des frais de refacturation, de représentation et de voyage, des frais de fournitures et documentations, des frais de formation, des cotisations et assurances autres que celles liées au personnel et des produits de refacturation intragroupe sur frais généraux.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Les produits de refacturations intra-groupe sur frais généraux sont désormais compris dans la rubrique « Autres frais généraux et administratifs ».

### *Honoraires du cabinet de révision agréé*

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les honoraires liés à la société de révision et aux sociétés de son réseau se répartissent de la manière suivante (y compris les succursales étrangères) :

	2014 EUR'000	2013 EUR'000
Contrôle légal des comptes annuels	910	844
Autres services d'assurances	108	54
Autres services	300	205
	<b>1.318</b>	<b>1.103</b>

Les honoraires sont provisionnés pour l'année pour laquelle ils sont encourus.

### **NOTE 28 - COÛT NET DU RISQUE**

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les dotations nettes relatives au coût net du risque se répartissent comme suit :

	2014 EUR'000	2013 EUR'000
Risque de contrepartie	(656)	(31.434)
Autres risques	572	(5.800)
<b>Total</b>	<b>(84)</b>	<b>(37.234)</b>

La variation s'explique principalement par des dotations au cours de l'année 2013 de 10 millions d'euros au titre de la provision forfaitaire ainsi que par une dotation pour client douteux sur SGBT Singapour de 19 millions d'euros, tous deux non récurrents en 2014.

### **NOTE 29 - RÉSULTAT SUR ACTIF NON COURANT ET NE REMPLISSANT PAS LES CONDITIONS D'UNE ACTIVITÉ ABANDONNÉE**

Aux 31 décembre 2014, cette ligne du compte de profits et pertes présente le gain enregistré lors de la cession des activités de Banque Privée des succursales de la banque à Singapour, Hong Kong et Dubaï.



# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

### NOTE 30 - IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

La charge d'impôt nette s'explique comme suit :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Impôts sur les bénéfices de l'exercice	(79.483)	(31.648)
Impôts différés	-	-
<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b>	<b>(79.483)</b>	<b>(31.648)</b>
<b>(Charges) / Produits d'impôts nets</b>	<b>(79.483)</b>	<b>(31.648)</b>

Au 31 décembre 2014, le taux appliqué pour le calcul des impôts est de 29,22% (2013 : 29,22%). Ce taux légal combine l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC) et l'impôt commercial communal (ICC).

Le tableau ci-dessous reprend la justification de la différence entre le taux normal d'imposition au Luxembourg et le taux d'imposition effectif de la Banque au 31 décembre 2014 :

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Bénéfice avant impôts	689.810	343.465
Taux d'imposition applicable à la clôture	29,22%	29,22%
<b>Impôt théorique sur le bénéfice</b>	<b>201.562</b>	<b>100.360</b>
Dividendes et autres revenus exonérés	(78.499)	(93.346)
Impact fiscal des dépenses non déductibles	1.509	34.232
Réserves de première application	-	14.552
Résultat succursales	(34.358)	5.334
Bonification d'impôt et autres crédits imputables	(40.107)	(31.035)
Crédits d'impôt transférés en produit net bancaire	40.107	-
Effet des autres éléments	(10.731)	1.551
<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b>	<b>79.483</b>	<b>31.648</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille-titres, lorsqu'ils sont utilisés en règlement de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le résultat » du compte de profits et pertes, ceci expliquant le transfert opéré en produit net bancaire.

L'impact fiscal des revenus non imposables provient de l'encaissement de dividendes (78.499 milliers EUR) en provenance de participations que la Banque détient dans des sociétés résidentes et non résidentes, pleinement imposables et qui lui permettent d'appliquer le régime des sociétés mère-fille afin d'éviter une double imposition économique de ces revenus ainsi que de l'exonération des résultats enregistrés par les succursales de Hong Kong et Singapour (32.169 milliers).

Abstraction faite de ces revenus non imposables dans le chef de la Banque, le taux d'imposition se situe à 25,5% en 2014 (2013 : 23,1%).

### NOTE 31 - ENGAGEMENTS

#### 31.1 Fonctions de gestion

	2014 EUR' 000	2013 EUR' 000
Dépôts d'avoirs de tiers	296.349.964	274.054.510
Opérations fiduciaires	2.494.643	4.338.452
Gestion de fortune	4.961.431	4.858.389
Fonction d'agent financier	188.220.321	159.301.980
<b>Total</b>	<b>492.026.359</b>	<b>442.553.331</b>

#### 31.2 Opérations de mise / prise en pension

La Banque a enregistré au 31 décembre 2014 des opérations de mise en pension sur la base d'une convention de vente et de rachat ferme. Les éléments d'actifs cédés par la Banque représentent un montant total de 519.490 milliers d'EUR (2013 : 754.456 milliers d'EUR). La totalité de ces opérations a été réalisée avec une société du groupe Société Générale.

Par ailleurs, la Banque a enregistré au 31 décembre 2014 des opérations de prise en pension sur la base d'une convention de vente et de rachat ferme. Les éléments acquis par la Banque représentent un montant total de 351.314 milliers d'EUR (2013 : 3.482.023 milliers d'EUR).

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

### NOTE 32 - PARTIES LIÉES

Au 31 décembre 2014, les transactions réalisées avec des sociétés appartenant au groupe Société Générale se reflètent comme suit :

EUR' 000	Société mère (*)	Filiales	Autres parties liées	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	-	-	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	473.660	27.686	179	501.525
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	-	4.077.745	42.800	4.120.545
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-
Prêts et créances	4.245.850	8.750.920	7.662.622	20.659.392
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-
Instruments dérivés - Comptabilité de couverture	133	-	-	133
Autres actifs non financiers	-	-	-	-
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>4.719.643</b>	<b>12.856.351</b>	<b>7.705.601</b>	<b>25.281.595</b>

EUR' 000	Société mère (*)	Filiales	Autres parties liées	Total
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	823	32.850	33.673
Passifs financiers évalués au coût amorti	8.572.121	10.440.363	1.532.626	20.545.110
Instruments dérivés - Comptabilité de couverture	435.125	-	125	435.250
Autres passifs non financiers	-	-	-	-
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>9.007.246</b>	<b>10.441.186</b>	<b>1.565.601</b>	<b>21.014.033</b>

EUR' 000	Société mère (*)	Filiales	Autres parties liées	Total
Engagements de prêt	6.280	345.207	799.332	1.150.819
Garanties financières	5.745.263	364.232	596.939	6.706.434
Autres engagements	83.973	105.881	21.271	211.125
<b>Total du hors bilan</b>	<b>5.835.516</b>	<b>815.320</b>	<b>1.417.542</b>	<b>8.068.378</b>

(\*) : La société mère correspond à la société consolidante ultime, Société Générale.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

EUR' 000	Société mère (*)	Filiales	Autres parties liées	Total
Intérêts reçus et produits assimilés	77.005	106.942	259.875	443.822
Produits de dividendes	-	-	-	-
Produits d'honoraires et de commissions perçus	(6.737)	76	53.298	46.637
Autres produits	-	-	-	-
Intérêts payés et charges assimilées	(231.675)	(81.299)	(189.867)	(502.841)
Honoraires et commissions versées	(2.575)	-	(35.996)	(38.571)
Frais de personnel	(1.392)	-	-	(1.392)
Autres charges	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>(165.374)</b>	<b>25.719</b>	<b>87.310</b>	<b>(52.345)</b>

(\*) : La société mère correspond à la société consolidante ultime, Société Générale.

Au 31 décembre 2013, les transactions réalisées avec des sociétés appartenant au groupe Société Générale se reflètent comme suit :

EUR' 000	Société mère (*)	Filiales	Autres parties liées	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	-	-	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	557.783	16.088	3.848	577.719
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	3.292.804	11.574	3.304.378
Prêts et créances	4.945.072	6.461.280	15.545.485	26.951.837
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-
Instruments dérivés - Comptabilité de couverture	425	-	-	425
Autres actifs non financiers	-	-	-	-
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>5.503.280</b>	<b>9.770.172</b>	<b>15.560.907</b>	<b>30.834.359</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

EUR' 000	Société mère (*)	Filiales	Autres parties liées	Total
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	36.722	12.345	10.714	59.781
Passifs financiers évalués au coût amorti	8.689.855	9.654.592	4.657.657	23.002.104
Instruments dérivés - Comptabilité de couverture	253.583	-	-	253.583
Autres passifs non financiers	-	-	-	-
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>8.980.160</b>	<b>9.666.937</b>	<b>4.668.371</b>	<b>23.315.468</b>

EUR' 000	Société mère (*)	Filiales	Autres parties liées	Total
Engagements de prêt	-	217.776	379.776	597.552
Garanties financières	170.384	460.215	4.151.327	4.781.926
Autres engagements	1.933.167	927.957	375.582	3.236.706
<b>Total des hors bilan</b>	<b>2.103.551</b>	<b>1.605.948</b>	<b>4.906.685</b>	<b>8.616.184</b>

EUR' 000	Société mère (*)	Filiales	Autres parties liées	Total
Intérêts reçus et produits assimilés	86.385	110.546	441.486	638.417
Produits de dividendes	-	-	-	-
Produits d'honoraires et de commissions perçus	23.740	269	47.766	71.775
Autres produits	-	3.659	17.446	21.105
Intérêts payés et charges assimilées	(317.694)	(73.184)	(199.312)	(590.190)
Honoraires et commissions versées	(2.694)	-	(36.067)	(38.761)
Frais de personnel	(1.655)	-	-	(1.655)
Autres charges	(16.725)	-	-	(16.725)
<b>Total</b>	<b>(228.643)</b>	<b>41.290</b>	<b>271.319</b>	<b>83.966</b>

(\*) : La société mère correspond à la société consolidante ultime, Société Générale.

Les transactions avec les membres de la Direction et les organes de gouvernance sont décrites en note 26, le cas échéant.

Toutes les transactions avec des parties liées ont été réalisées à des conditions normales de marché au cours des exercices 2014 et 2013.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur les prêts octroyés aux entreprises liées pour les exercices 2014 et 2013.

La Banque n'a pas comptabilisé de créance douteuse sur ses parties liées pour les exercices 2014 et 2013.

A la demande de la Banque, la CSSF a approuvé l'exemption des risques pris sur le groupe Société Générale dans le cadre du calcul des grands risques conformément à la partie XVI, point 24 de la Circulaire 06/273 telle que modifiée.

### NOTE 33 - GESTION DES RISQUES

La Banque accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente de gestion et de maîtrise des risques qui a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des métiers de la Banque en optimisant la rentabilité globale ajustée par les risques ;
- garantir la pérennité de la Banque en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôles des risques.

La gouvernance de la gestion des risques s'appuie sur la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise, des règles et procédures internes clairement définies et sur le contrôle exercé par des équipes indépendantes des directions opérationnelles pour encadrer la souscription de nouveaux risques, en assurer un suivi régulier et veiller à l'application des règles et procédures.

Un Comité des Risques de la Banque, présidé par l'Administrateur Délégué, se réunit trimestriellement pour rendre compte du pilotage des risques et prendre au besoin des orientations en terme d'acceptation ou de gestion des risques. Il vise à :

- éclairer la Direction Générale sur la nature et l'ampleur des risques portés par la Banque et, à ce titre, lui présente périodiquement des analyses du portefeuille de crédit ;
- définir d'éventuelles mesures correctrices au vu des risques ainsi identifiés ;
- examiner les provisions sous l'angle prudentiel ;
- rendre compte de l'état d'avancement des projets initiés par la Direction des Risques en matière de gestion des risques de contrepartie, marché, crédit et opérationnel.

#### 33.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est défini par la Banque comme le risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la Banque, d'émetteurs souverains ou d'autres contreparties de faire face à leurs engagements financiers. Il inclut aussi le risque de contrepartie afférent aux activités de marché exercées par la Banque.

La Banque s'est dotée en 2013, sur une base groupe, d'une politique de risque de crédit couvrant l'ensemble de ses activités et qui précise la tolérance au risque des différents métiers et fixe un certain nombre de principes communs en termes d'approbation et de suivi des risques. Cette politique a été validée par le Conseil d'Administration de la Banque.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

L'approbation des risques obéit à des règles communes à tous les métiers :

- Toutes les transactions entraînant un risque de contrepartie doivent être soumises à une analyse préalable par une unité de suivi du risque de crédit et à un processus d'autorisation ;
- L'organisation interne de la Banque désigne un secteur de suivi clientèle compétent. Cette approche concerne en particulier les grands risques portés sur des « corporate » ou des institutions financières et limite le risque de concentration ;
- Les métiers avec le support de la filière risque associée ont la responsabilité d'analyser et d'approuver les risques dans la mesure de leurs délégations de compétences ;
- La confrontation de l'intérêt commercial motivé par un couple rentabilité/risque d'une part et l'avis indépendant des services de risques d'autre part soutient la prise de décision. En cas de désaccord des parties, un processus d'arbitrage de décision existe, limité en montant ;
- Toutes les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement prendre en compte les notes de risque attribuées en interne aux contreparties telles qu'elles sont communiquées par les métiers et approuvées par la direction des risques du groupe Société Générale.

L'offre de crédits sur le périmètre de la Banque Privée se concentre sur ses clients détenant des actifs dans ses livres. La politique de crédit se fonde en particulier sur la nature du collatéral. Elle est construite sur une approche en « stress tests » de marché avec l'application de décotes appropriées à la valeur de la sûreté en fonction de sa qualité, de sa liquidité, de sa volatilité et du niveau de diversification des actifs. Les expositions et les collatéraux font l'objet d'un suivi en risque quotidien.

Pour ses risques de crédit Corporates et Institutionnels, la Banque dispose d'une gouvernance forte en terme de politique d'octroi qui repose sur une analyse au cas par cas des expositions et de la santé financière des contreparties. Cette analyse est axée sur la capacité de la contrepartie à honorer ses engagements.

La politique de crédit met au centre de la décision, la qualité de la contrepartie, valorisée par une notation interne et la structure des financements, permettant d'estimer la perte en cas de défaut.

Dans le cadre des activités de l'ingénierie financière, les prises de risques sollicitées par le métier sont analysées au cas par cas tant dans la structure des financements et des covenants que sur la qualité des contreparties. L'analyse peut conduire à l'élaboration de « stress tests » démontrant la bonne fin des concours dans des conditions dégradées pour la contrepartie ou sur la rentabilité de l'actif financé.

Un comité de crédit présidé par un membre de la Direction Agréée de SGBT valide les principaux encours dans le cadre des limites de compétence qui lui ont été déléguées. La surveillance des expositions, les reportings et les alertes ainsi que la mise à jour régulière des analyses sont réalisés par la Direction des Risques. Concernant les contreparties banques et brokers, la direction des risques de la Banque s'appuie sur les capacités d'analyse du groupe Société Générale qui valide le rating interne des contreparties. Le niveau des encours portés est apprécié en local par rapport aux besoins motivés par la trésorerie. Le Groupe s'efforce, de mettre en place des accords-cadres de compensation et des contrats de collatéralisation avec la plupart des contreparties bancaires avec lesquelles il traite sur les marchés.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Au niveau géographique, la Banque a une exposition limitée sur les pays « émergents » et concentre son activité sur le territoire de l'Union Européenne (« UE »).

La Banque n'a pas d'exposition sur le Portugal, la Grèce, l'Ukraine et Chypre au 31 décembre 2014.

La répartition géographique des expositions de crédit sur base du domicile des contreparties est la suivante :

<b>31 décembre 2014</b>			
<b>EUR' 000</b>	<b>UE</b>	<b>Hors UE</b>	<b>Total</b>
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	456.586	74.052	530.638
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	536.449	44.806	581.255
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	7.400.094	741.537	8.141.631
Prêts et créances	18.079.796	6.993.744	25.073.540
Placements détenus jusqu'à leur échéance	362.110	-	362.110
Dérivés - Comptabilité de couverture	1.189	-	1.189
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>26.829.724</b>	<b>7.854.139</b>	<b>34.690.363</b>

<b>EUR' 000</b>	<b>UE</b>	<b>Hors UE</b>	<b>Total</b>
Engagements de prêt	1.767.189	73.344	1.840.533
Garanties financières	8.482.851	76.474	8.559.325
Autres engagements	255.736	42.304	298.040
<b>Total des hors bilan</b>	<b>10.505.776</b>	<b>192.122</b>	<b>10.697.898</b>



# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

<b>31 décembre 2013</b>			
<b>EUR' 000</b>	<b>UE</b>	<b>Hors UE</b>	<b>Total</b>
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	43	7.076	7.119
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	643.190	184.409	827.599
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	248.129	-	248.129
Actifs financiers disponibles à la vente	5.546.653	880.497	6.427.150
Prêts et créances	24.490.901	8.749.252	33.240.153
Placements détenus jusqu'à leur échéance	388.861	-	388.861
Dérivés - Comptabilité de couverture	4.345	-	4.345
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>31.322.122</b>	<b>9.821.234</b>	<b>41.143.356</b>

<b>EUR' 000</b>	<b>UE</b>	<b>Hors UE</b>	<b>Total</b>
Engagements de prêt	1.319.517	55.893	1.375.410
Garanties financières	6.189.260	338.799	6.528.059
Autres engagements	1.125.213	2.270.541	3.395.754
<b>Total des hors bilan</b>	<b>8.633.990</b>	<b>2.665.233</b>	<b>11.299.224</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

La répartition par secteur économique des expositions au risque de crédit n'est pas prise en considération comme critère de décision vu la nature spécifique de l'activité de la Banque. Par contre, la répartition par type de contrepartie est la suivante :

<b>31 Décembre 2014</b>		
<b>EUR' 000</b>	<b>Administrations centrales</b>	<b>Etablissements de crédit</b>
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	284.700	245.938
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	562.047
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	3.280.768	1.075.231
Prêts et créances	10	10.990.257
Placements détenus jusqu'à leur échéance	362.110	-
Dérivés - Comptabilité de couverture	-	1.189
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>3.927.588</b>	<b>12.874.662</b>

<b>EUR' 000</b>	<b>Administrations centrales</b>	<b>Etablissements de crédit</b>
Engagement de prêt – Passifs éventuels	-	103.585
Garanties financières – Engagements	24.710	5.924.763
Autres engagements – Opérations fiduciaires	-	261.633
<b>Total du hors bilan</b>	<b>24.710</b>	<b>6.289.981</b>

<b>31 Décembre 2013</b>		
<b>EUR' 000</b>	<b>Administrations centrales</b>	<b>Etablissements de crédit</b>
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	7.119	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	645.015
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	248.129	-
Actifs financiers disponibles à la vente	2.227.814	858.762
Prêts et créances	3.997	16.292.774
Placements détenus jusqu'à leur échéance	388.861	-
Dérivés - Comptabilité de couverture	-	4.345
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>2.875.920</b>	<b>17.800.896</b>

<b>EUR' 000</b>	<b>Administrations centrales</b>	<b>Etablissements de crédit</b>
Engagement de prêt – Passifs éventuels	-	-
Garanties financières – Engagements	21.753	4.267.411
Autres engagements – Opérations fiduciaires	-	3.387.648
<b>Total du hors bilan</b>	<b>21.753</b>	<b>7.655.059</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Etablissements autres que les établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
-	-	-	530.638
25	17.958	1.225	581.255
-	-	-	-
3.652.828	132.804	-	8.141.631
9.648.645	3.775.849	658.779	25.073.540
-	-	-	362.110
-	-	-	1.189
<b>13.301.498</b>	<b>3.926.611</b>	<b>660.004</b>	<b>34.690.363</b>

Etablissements autres que les établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
1.096.258	635.690	5.000	1.840.533
682.464	1.882.585	44.803	8.559.325
-	29.129	7.278	298.040
<b>1.778.722</b>	<b>2.547.404</b>	<b>57.081</b>	<b>10.697.898</b>

Etablissements autres que les établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
-	-	-	7.119
58	176.097	6.429	827.599
-	-	-	248.129
3.005.149	335.425	-	6.427.150
11.265.628	4.394.106	1.283.648	33.240.153
-	-	-	388.861
-	-	-	4.345
<b>14.270.835</b>	<b>4.905.628</b>	<b>1.290.077</b>	<b>41.143.356</b>

Etablissements autres que les établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
597.553	771.396	6.461	1.375.410
264.473	1.890.772	83.650	6.528.059
-	8.107	-	3.395.755
<b>862.026</b>	<b>2.670.275</b>	<b>90.111</b>	<b>11.299.224</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

Les administrations centrales incluent le secteur public, composé des administrations centrales, régionales et locales, à l'exception des entreprises de droit public ou de droit privé détenues par ces administrations.

Les établissements de crédit incluent les banques, les banques multilatérales de développement et les banques centrales.

Les établissements autres que les établissements de crédit visent les entreprises d'investissement.

Les entreprises sont les contreparties ne réunissant pas les conditions pour être reprises dans les autres colonnes.

La clientèle de détail se compose des personnes physiques.

### 33.2 Risque de marché

Les risques de marché sont les risques liés à l'évolution défavorable des facteurs de marché tels que les taux d'intérêt, le cours des actions, les cours de change, affectant la valeur des positions pour compte propre de la Banque.

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités des salles de marchés (front office), le dispositif de supervision repose sur des structures indépendantes en charge notamment :

- du calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- du suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité ;
- de l'élaboration d'un rapport quotidien de l'utilisation des limites adressé à la direction générale des entités concernées, au front office et au département des risques de marché du groupe Société Générale.

L'évaluation des risques de marché par la Banque repose sur la combinaison de trois indicateurs de mesure quotidiens, donnant lieu à encadrement par des limites :

- **La Valeur en Risque** (VaR - Value at Risk) 1 jour à 99% conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché. La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui présente la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés.
- **Les mesures en « stress test »**, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de « stress test » permettent de limiter l'exposition aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels. Un stress test estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées (5 à 20 jours sur la plupart des positions de trading). Cette mesure s'appuie sur des scénarii historiques, ainsi que sur des scénarii théoriques régulièrement revus et actualisés par la Direction des Risques du groupe Société Générale. A l'issue de la dernière revue, la mesure en « stress test » s'appuie désormais sur 18 scénarii (3 historiques et 15 théoriques).
- **Des mesures complémentaires** (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention, etc.) permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés au front office. Ces mesures permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en « VaR » ou stress test.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

La Banque encourt par ailleurs des risques structurels de taux essentiellement au travers des opérations de gestion propre :

- titres de participations et opérations de financement associées ;
- remplacement des fonds propres disponibles en participations ou en prêts auprès de la trésorerie de la Banque, avec une couverture du risque de taux ;
- immobilisations corporelles, provisions, comptes de régularisation et impôts différés.

S'agissant de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt, la gouvernance mise en place au sein de la Banque s'articule autour de principes clefs :

- une politique générale et des normes globales de gestion validées par le Comité exécutif du groupe Société Générale et traduites en normes de gestion détaillées par la direction financière du groupe Société Générale ;
- la décentralisation de la gestion du risque au niveau des diverses entités, encadrée au moyen de limites approuvées par le Comité financier du groupe Société Générale ;
- l'exercice par la direction financière du groupe Société Générale d'une surveillance étroite sur l'application des normes et de la gestion du risque de taux d'intérêt par les diverses entités ;
- les normes et procédures de la direction financière du groupe Société Générale énoncent des règles précises pour l'application de la politique et la gestion du risque et les normes d'investissement des fonds propres des diverses entités.

Le respect de ces normes et procédures est assuré au niveau de la Banque par un gestionnaire du risque structurel de taux positionné au sein de la Direction Financière qui a en charge notamment :

- la production d'un reporting trimestriel d'échéancement des actifs et des passifs ;
- le suivi de la sensibilité de la valeur économique des positions.

Le reporting trimestriel a pour objectif d'analyser la totalité des éléments d'actif et de passif à taux fixe inscrits au bilan et de mesurer les impasses (« gaps ») à taux fixe qui traduisent les décalages d'échéance entre les flux à taux fixe à l'actif et au passif du bilan. Les échéances et l'amortissement des encours sont déterminés en fonction de leurs conditions contractuelles ou de modèles reflétant le comportement historique de la clientèle, ainsi que d'hypothèses conventionnelles sur certains agrégats.

La sensibilité est calculée à partir de la variation de la valeur actuelle nette des positions suite à une translation de la courbe de taux de 1%. La surveillance de l'exposition repose sur le calcul des sensibilités à court (0 - 1 an), moyen (1 - 5 ans) et long terme (5 ans et plus).

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

### 33.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme le risque pour la Banque de ne pas être capable de faire face à ses besoins de trésorerie actuels et futurs, anticipés ou non, à un coût raisonnable.

La liquidité est considérée comme un facteur essentiel à la viabilité de la Banque et la politique en matière du risque de liquidité se résume à la capacité de la Banque à faire face, à tout moment, à ses engagements.

Depuis plusieurs années, la Banque a poursuivi le renforcement de son dispositif de gestion du risque de liquidité lui permettant de se montrer confiante sur la mise en œuvre de son plan d'adaptation aux nouvelles contraintes réglementaires à venir.

Les différents reportings de suivi de la liquidité sont produits par la direction financière de la Banque. Ces rapports, à destination du comité ALM (« Asset and Liability Management ») et de la Direction Financière du groupe Société Générale, permettent de s'assurer que la gestion de la liquidité est conforme aux normes internes et externes :

- la production mensuelle d'un gap de liquidité statique (données de gestion) ;
- un rapport trimestriel sur les impasses de liquidité (données comptables) ;
- des tests d'endurance ;
- le suivi du buffer de liquidité.

Le rapport mensuel porte sur la transformation des ressources ayant chacune une échéance soit contractuelle, soit estimée selon un modèle comportemental théorique ou statistique. Cette transformation génère à chaque échéance une impasse de liquidité avec un besoin ou un excédent de refinancement. Ce rapport reprend tous les éléments du bilan et du hors-bilan avec un échéancement sur les durées restant à courir.

Un comité ALM se réunit tous les trois mois pour superviser et valider la position de liquidité de la Banque. La Banque réalise mensuellement des tests d'endurance basés sur des principes similaires à ceux mis en œuvre par le groupe Société Générale afin d'évaluer ses besoins de financement sur les quatre prochains trimestres, et en communique les résultats à la Direction Financière. Quatre scénarii, réalisés sur un pas hebdomadaire, ont été retenus :

- un scénario central reposant notamment sur les hypothèses macro-économiques retenues dans le cadre de la préparation budgétaire (e.g. évolution des indices boursiers, des taux court terme, du cours de change EUR/USD, orientations commerciales en matière de promotion des crédits et de rémunération des dépôts et la situation concurrentielle) ;
- un scénario de marché consistant à aggraver les tendances enregistrées sur dix semaines lors de la chute de Lehman Brothers ;
- un scénario en nom propre avec une dégradation de la qualité du crédit de Société Générale, scénario consistant à aggraver les tendances enregistrées sur trois mois subséquentement à la révélation de la fraude ayant affectée le Groupe en janvier 2008 ;

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

- un scénario global reprenant les hypothèses du scénario central en ajoutant une hypothèse sur la concentration clientèle de la banque privée.

Tableau d'échéances des actifs et passifs financiers de la Banque et gap de liquidité basé sur les maturités résiduelles 2014 :

EUR'000	JUSQU'À 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS À 1 AN	PLUS D'1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	530.638	-	-	-	530.638
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	169.863	411.392	-	-	581.255
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	3.246.300	243.569	3.598.392	1.053.371	8.141.631
Prêts et créances	6.779.140	3.884.845	12.124.583	2.284.973	25.073.540
Placements détenus jusqu'à leur échéance	331.962	-	30.148	-	362.110
Instruments dérivés - Comptabilité de couverture	1.189	-	-	-	1.189
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>11.059.092</b>	<b>4.539.806</b>	<b>15.753.123</b>	<b>3.338.343</b>	<b>34.690.363</b>
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	583.158	1.973	-	-	585.131
Passifs financiers évalués au coût amorti	10.859.416	5.037.299	10.694.058	4.476.861	31.067.634
Instruments dérivés - Comptabilité de couverture	445.287	-	-	-	445.287
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>11.887.861</b>	<b>5.039.272</b>	<b>10.694.058</b>	<b>4.476.861</b>	<b>32.098.052</b>

### 33.4 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte ou de fraude du fait de vices ou défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreur humaine ou d'événements externes, y compris le risque informatique et le risque de gestion. Un accent particulier est porté sur le risque de conformité qui fait l'objet d'un dispositif d'encadrement renforcé.

La Banque participe à la démarche de renforcement de la maîtrise et du pilotage des risques opérationnels mis en œuvre par le groupe Société Générale. Cette démarche est pilotée par le département des risques opérationnels, rattaché à la direction des

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2014

risques du groupe Société Générale, et est relayée par les différentes cellules de suivi des risques opérationnels du Groupe, chargées d'appliquer les politiques et directives du groupe Société Générale et de contrôler et piloter les risques opérationnels.

La mesure des risques opérationnels repose sur des méthodes d'évaluation avancées, déployées dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme Bâle 2. La méthode AMA (Advanced Measurement Approach) permet de calculer l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel.

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement à l'ensemble des responsables de services, au sein des métiers et des fonctions de support, qui doivent au quotidien promouvoir la culture du risque opérationnel au sein de leurs équipes, le dispositif de suivi repose principalement sur 3 processus supervisés par les départements risques opérationnels et consolidés au sein du groupe SGBT :

- i. l'auto-évaluation périodique des risques et des contrôles (Risk and Control Self-Assessment - RCSA) qui vise à :
  - identifier et évaluer les risques opérationnels intrinsèques auxquels chaque activité de la Banque est exposée ;
  - évaluer la qualité des dispositifs de prévention et de contrôle en place permettant de réduire ces risques et ainsi mesurer l'exposition aux risques résiduels de chaque activité de la Banque ;
  - mettre en œuvre des plans d'actions correctrices.
- ii. la collecte des données internes relatives aux pertes liées aux risques opérationnels avec une déclaration exhaustive et au fil de l'eau des incidents apportant toutes les informations nécessaires à leur analyse et leur suivi, et communiquée à la direction. La démarche s'attache particulièrement à la formulation et au suivi d'actions correctrices devant faire l'objet d'un degré de criticité, d'une échéance et de la désignation d'un responsable ;
- iii. les analyses de scénarii ciblent des fonctions et processus particulièrement sensibles au sein de la Banque. Ce sont des évaluations de risques opérationnels sévères que pourrait subir la Banque dans certaines conditions. Ces analyses visent en particulier à évaluer des pertes potentielles de faible fréquence mais à forte sévérité.

### **NOTE 34 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

Depuis la clôture du bilan, un accord de transfert des activités du bureau de représentation de SGBT aux Emirats Arabes Unis (succursale SGBT Dubaï) a été conclu avec Société Générale.

Cet accord prévoit, dans le courant de l'année 2015, la reprise des activités de SGBT Dubaï par SG Dubaï.

Au 31 décembre 2014, le portefeuille de créances affecté à la succursale s'élève à 3,4 millions d'euros. Les éléments seront cédés à la valeur nette comptable.

Suite à ce transfert, la succursale de SGBT à Dubaï sera fermée.







**Société Générale Bank & Trust**

11 avenue Emile Reuter

L-2420 Luxembourg

Tél. : +352 47 93 11-1

Fax : +352 22 88 59

[www.sgbt.lu](http://www.sgbt.lu)